

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple - un but - une foi

1588

Handwritten notes in French:
- T + 1990
- dip to f lair
- Tu as un nombre
- My piece in
- the hair to
- touch

**PLAN D'ACTION NATIONAL
DE LA FEMME SENEGALAISE
1997-2001**

DRAFT N°1

AOUT 1996

TABLE DES MATIERES.

PAGES

LISTES DES SIGLES

PREFACE DE MONSIEUR ABDOU DIOUF,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL.

AVANT-PROPOS DE MADAME LE MINISTRE

LE SENEGAL EN CHIFFRES.

INTRODUCTION.

51 OBJECTIFS POUR UNE REELLE PROMOTION DE LA FEMME
SENEGALAISE EN L'AN 2001.

COUT GLOBAL DU PLAN D'ACTION ET REPARTITION
PAR DOMAINE PRIORITAIRE.

CHAPITRE I - DIAGNOSTIC

A/- CONTEXTE.

1 Contexte international.

2 Contexte régional

3 Contexte national

4 Résumé des priorités de développement du Sénégal (1996-2000)

B/- PLACE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT.

C/- ANALYSE SECTORIELLE.

1 Femme, Développement économique et Lutte contre la Pauvreté.

2 Education, Formation et Scolarisation des Filles.

3 Santé de la reproduction, Santé sexuelle et Planification Familiale.

4 Droits Fondamentaux et Droits Acquis des Femmes et de la Petite fille.

5 Mécanismes Institutionnels de promotion et de financement de la Femme
sénégalaise

CHAPITRE II - SCHEMA DE MISE EN OEUVRE, DE SUIVI, ET D'EVALUATION DU PLAN D'ACTION

CHAPITRE III. - PLAN D'ACTION 1997 - 2001

A/- Description des programmes

B/- Budgets estimés par sous-programme et par région

ANNEXES

1. Conventions et Pactes internationaux auxquels le Sénégal a adhéré.
2. Références bibliographiques.

LISTE DES SIGLES

**PREFACE DE MONSIEUR ABDOU DIOUF
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

LE SENEGAL EN CHIFFRES

<u>SUPERFICIE DU SENEGAL</u>	196 722 Km ²
<u>POPULATION (1995)</u>	8 347 000 Hbts
- Femmes	52 %
- Femmes de 15 à 49	22,9 %
Répartition de la population	
- Urbaine	40 %
- Rurale	60 %
Poids de la capitale	22 %
<u>PNB par habitant (1995)</u>	559 \$ US.
<u>STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES</u>	
Densité de population 1995	42 Hbts/Km ²
Taux de croissance démographique naturel (1995)	2,9 %
Taux de croissance de la population urbaine	3,9 %
Indice synthétique de fécondité	6,0
Age médian des femmes au premier mariage	16,6 ans
Ménage ayant à sa tête une femme (chef de ménage)	18 %.
<u>SANTE (1993)</u>	
Taux de natalité	41 ‰
Milieu urbain	37 ‰
Milieu rural	43 ‰
Taux de mortalité infantile	68 ‰
Filles	60 ‰
Garçons	81 ‰
Taux mortalité infanto-juvénile (probabilité de décès avant 5 ans)	131,4 ‰
Mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	510
Espérance de vie à la naissance pour les femmes (Espérance de vie à la naissance pour l'ensemble)	50 ans 49 ans
Prévalence contraceptive	7,4 %
Milieu urbain	16,1 %
Milieu rural	3,3 %
féminine - masculine (moderne)	22 %
Nombre d'habitants par Médecin	13 350
Nombre de femmes en âge de procréer par sage-femme	5091
Nombre d'habitants par infirmier	7565
Accouchements assistés dans des structures sanitaires	38 %
Taux de consultations prénatales CPN1	40 %
Taux d'achèvement CPN3	28 %

EDUCATION (1995)

Taux brut de scolarisation	59 %
Taux brut de scolarisation des filles	54 %
- milieu urbain	81 %
- milieu rural	22 %
Taux brut de scolarisation des garçons	64 %
- milieu urbain	92 %
- milieu rural	47 %)
Taux de scolarisation Moyen secondaire	21 %
- Filles	15,1 %
Taux de scolarisation supérieur	3 %
- filles	1 %
Taux d'analphabétisme	
- féminin	78 %
- masculin	63 %

EFFECTIFS DES FILLES (1993-1994)

Enseignement préscolaire	49,3 %
Enseignement primaire	38,4 %
Enseignement moyen	37,0 %
Enseignement secondaire général	33,7 %
Enseignement secondaire technique	34 %
Enseignement universitaire	26,7 %.

EMPLOI (1993)

Taux d'activité des femmes	54,3 %
Femmes actives agriculture	68 %
Femmes actives commerce	19 %
Femmes actives services publics	9 %
Emploi moderne	7,6 %
Emploi informel	23,6 %
Effectif de femmes cadres dans le privé	4 %
Effectif de femmes dans le public	15 %.

UTILISATION DES SOLS

Superficie cultivable en millions d'ha	28 162 Km2
Superficie cultivée	3,8
Superficie cultures vivrières	40 %
Superficie cultures de rente	60 %.

HYDRAULIQUE (1995)

Taux d'accès à l'eau potable ensemble	68 %
Taux d'accès des ménages dont le chef est une femme	
- milieu urbain	91 %
- milieu rural	66 %
Taux d'accès des ménages dont le chef est un homme	
- milieu urbain	92 %
- milieu rural	48 %

Taux d'accès à un système d'assainissement	10 %
Taux d'accès des ménages dont le chef est une femme	14 %
- milieu urbain	20 %
Taux d'accès des ménages dont le chef est un homme	9 %
- milieu urbain	22 %
<u>Participation des femmes aux instances de décision</u>	
Nbre de groupements féminins adhérant à la FNGPF	4 000
Nbre d'adhérentes	500 000
Pourcentage de femmes conseillères municipales et rurales	9,09 %
Pourcentage de femmes à la 8e législature (1993)	10 %
Pourcentage de femmes Ministres	9,3 %
Pourcentage de femmes chef de village	0 %
Pourcentage de femmes Maires	0 %
Pourcentage de femmes Magistrats	12,4 %
Pourcentage de femmes Avocats	14,4 %
<u>Féminisation de la profession enseignante</u>	
- Pourcentage de femme dans l'enseignement primaire	26,5 % ✓
- Pourcentage de femmes dans l'enseignement moyen	15,3 % ✓
- Pourcentage de femmes dans l'enseignement secondaire	12,7 % ✓
<u>Langues nationales parlées</u>	
Wolof	71,3 %
Poular	24,6 %
Sérère	13,8 %
Soninké	8 %
Mandingue	6,9 %
Diola	5,1 %
<u>Religions</u>	
musulmane	94,4 %
Chrétienne	4,3 %
Autres	1,3 %

SOURCES DES INDICATEURS**Direction de la Prévision de la Statistique :**

- RGPH (1988)
- Enquête sur les priorités (92-93)
- EDS II (92-93)
- MICS (Objectifs intermédiaires 1996)

**IXe Plan d'Orientation pour le Développement
Economique et Social (1996 - 2001) MEFP**

INTRODUCTION

Le Sénégal est un pays sahélien situé à l'extrême ouest du continent africain. Sa population qui était de 6.893.000 habitants en 1988, est estimée à 8.347 000 en 1995 dont 52% de femmes (Direction de la Prévision et de la Statistique, 1992).

En 1994 le PNB par habitant au Sénégal était de 559 \$ US et le taux de croissance du PIB de 2%. Les secteurs primaire et tertiaire ont largement contribué à cette croissance.

Le déséquilibre dans la répartition spatiale de la population et l'urbanisation accélérée constituent également des caractéristiques du pays. Le Sénégal fait partie des pays les plus urbanisés au Sud du Sahara avec 40% de sa population qui vit dans les communes. Cette urbanisation va encore s'accélérer durant la période 1997-2001 selon les estimations du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

Les femmes sénégalaises sont au coeur du développement. Elles participent dans l'économie nationale à tous les niveaux. Dans les milieux défavorisés, elles constituent souvent le soutien de toute la famille dont elles assurent la survie.

9 | Souvent premières victimes de la crise et des mesures de redressement et d'ajustement, elles demeurent exclues des circuits de promotion économique. Du fait de leur statut et de l'environnement socio-culturel, les femmes sénégalaises rencontrent des difficultés qui non seulement limitent leurs activités et freinent leur promotion mais aussi accélèrent leur marginalisation et leur paupérisation.

Le Sénégal, à l'instar des autres pays a adopté le Programme d'action mondial pour la Promotion de la Femme élaboré à Beijing en Septembre 1995 où les priorités de l'Afrique ont été largement prises en compte.

C'est ainsi que sur la base des douze domaines critiques de préoccupation retenus dans le Programme d'action mondial, chaque Gouvernement s'est engagé à élaborer un plan d'action national en vue d'accélérer la réalisation des objectifs des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme d'ici l'an 2000.

Les Rouges
pour
Dans ce cadre, le Sénégal a retenu d'axer son deuxième plan d'action de la femme sur les cinq domaines considérés par l'Afrique comme des sur-priorités. Il s'agit du **développement économique et de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation, de la santé, des droits, et des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes.**

Le Deuxième Plan d'action de la femme, faisant suite à celui élaboré en 1982, est un plan à moyen terme couvrant la période 1997-2001. Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, mécanisme institutionnel chargé de la promotion de la femme, en assure la coordination et le suivi.

L'objectif général du plan d'action de la femme est de disposer d'un cadre stratégique global et consensuel permettant d'orienter de manière coordonnée et efficace la planification et la mise en oeuvre des futures actions de promotion de la

femme pour une plus grande égalité entre les hommes et les femmes dans la perspective d'un développement durable.

Il a pour objectifs spécifiques :

- d'identifier les problèmes spécifiques et stratégiques des femmes sénégalaises urbaines et rurales;
- de définir des stratégies cohérentes et concertées permettant de les résoudre;
- de fixer des objectifs opérationnels qui tiennent compte du contexte économique, social national et des spécificités des différentes zones ainsi que des ressources mobilisables;
- de permettre l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes pertinents au niveau national, régional et local, susceptibles de traduire les objectifs et les stratégies définis en une amélioration dans la vie quotidienne des femmes;
- d'assurer la cohérence des plans et programmes sectoriels en direction des femmes.
- de garantir la coordination des interventions de tous les partenaires au développement (populations, collectivités locales, ONG et bailleurs de fonds).

✓ **Sur le plan méthodologique, l'approche participative et décentralisée a prévalu lors de l'élaboration du plan d'action.** Des consultations permanentes, à tous les niveaux, entre la base et le niveau central, ont permis de prendre en considération les préoccupations de l'ensemble des acteurs, d'adopter une démarche prospective et de tirer parti de toutes les expériences et initiatives en vue de créer les conditions d'une participation efficiente et efficace de la femme sénégalaise au processus de développement du pays. Les ministères techniques et leurs services décentralisés, l'Université, les ONG, les associations, les organisations communautaires et les partenaires au développement ont été directement impliqués dans l'élaboration.

○ **Des structures de coordination et de suivi ont été mis en place pour conduire l'ensemble des travaux d'élaboration du Plan d'action National ainsi que des plans d'action régionaux. Il s'est agi de Comités Scientifiques et de Pilotage tant au niveau national que régional.**

○ Des commissions techniques nationales et régionales ont été créées pour traiter respectivement des cinq domaines de préoccupation prioritaires retenus pour le plan d'action.

Commission 1: « Femmes, Développement Economique et Lutte contre la Pauvreté »;

Commission 2: « Education et Formation des Femmes et Scolarisation des Filles »;

Commission 3 « Droits fondamentaux et Droits Acquis de la Femme et de la Petite-Fille »;

Commission 4: « Femmes et Santé y compris la Santé de la Reproduction, la Santé Sexuelle et la Planification Familiale »;

Commission 5: « Mécanismes Institutionnels de Promotion et de Financement des Femmes ».

Le Deuxième Plan d'Action National de la Femme a été élaboré en trois phases, sur une période de huit mois, allant de janvier à août 1996:

- *Une phase préparatoire*, de janvier à février, consacrée à l'information des populations et à la concertation avec les partenaires au développement à travers le Comité Consultatif de la Femme, les Comités Régionaux de Développement tenus sur l'ensemble des dix régions et le Comité Scientifique national de coordination, mis en place à cet effet. Cette étape a permis d'avoir un consensus de l'ensemble des acteurs sur l'approche et la méthodologie à mettre en oeuvre et d'obtenir leur engagement à participer de façon active à l'exercice.

- *Une phase d'élaboration* comprenant:

- l'élaboration des plans d'action régionaux, de février à avril.
- l'élaboration du plan d'action national, de février à juin.

- *Une phase de finalisation et de mise en forme*, de juillet à août.

Le Plan d'action de la Femme exprime une vision partagée par l'ensemble des acteurs de développement. Il tire sa substance de son caractère participatif et consensuel qui lui garantit ainsi une appropriation par toutes les parties et une mise en oeuvre effective avec les contributions de tous les partenaires.

Les orientations stratégiques qu'il propose visent à élever le statut de la femme à travers une promotion économique durable, le renforcement de ses aptitudes et capacités, l'amélioration de son état de santé et de sa productivité, et enfin la consolidation des mécanismes liés à sa participation à la vie publique et à sa promotion.

Le Deuxième Plan d'Action National de la Femme sénégalaise s'articule autour de deux chapitres :

* Le chapitre I traite du diagnostic de la situation actuelle de la femme en trois parties :

- La première partie est consacrée au contexte global externe et interne, pour une meilleure appréciation de l'environnement qui influence les choix politiques et affecte la mise en oeuvre des orientations stratégiques de développement définies par l'Etat.
- La deuxième partie donne une appréciation globale de la situation actuelle des femmes au Sénégal en mettant l'accent sur les obstacles à leur promotion et à leur participation effective au processus de développement.
- La troisième partie fait une analyse sectorielle de chaque domaine prioritaire dans laquelle un bilan -diagnostic approfondi permet de donner la situation réelle des femmes sénégalaises en 1996, et traite des objectifs et stratégies retenus pour inscrire la promotion de la femme dans un cadre d'évolution favorable d'ici l'an 2001.

* Le chapitre II présente le schéma de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation du Plan d'action National de la Femme

* Le chapitre III décrit le Plan d'Action 1997-2001. Il présente les programmes par domaine prioritaire.

Les actions privilégiées dans le programme d'actions visent à améliorer le statut économique et social des femmes , mais aussi à leur assurer les bases solides pour une participation effective et égalitaire avec les hommes, à l'atteinte des grands objectifs de développement que le Sénégal s'est fixé.

**51 OBJECTIFS
POUR LA PROMOTION ECONOMIQUE
ET SOCIALE DE LA FEMME SENEGALAISE**

51 OBJECTIFS POUR LA PROMOTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA FEMME SENEGALAISE.

PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

1. Renforcer les programmes d'allègement des tâches domestiques et agricoles des femmes.
2. Accroître le niveau d'information et d'organisation des femmes
3. Assurer la disponibilité des données et de l'information sur les femmes
4. Renforcer les aptitudes entrepreneuriales des femmes en activités dans les secteurs formel et informel et augmenter leur capacité d'intervention.
5. Augmenter le niveau de revenu des femmes.
6. Contribuer à accroître l'accès des femmes l'emploi et à tous les niveaux de décision.
7. Contribuer à accroître l'accès des femmes à la terre, aux intrants et technologies.
8. Contribuer à augmenter le taux d'accès à l'eau potable et à l'énergie (combustibles et énergies de substitution).
9. Accroître les possibilités d'accès au crédit des femmes.
10. Promouvoir la participation des femmes dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
11. Contribuer à augmenter la production des femmes dans l'agriculture et, en particulier, dans le secteur vivrier.
12. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des groupes les plus vulnérables (handicapées, migrantes déshéritées, mendiante, prostituées, détenues et domestiques
13. Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et promouvoir l'accès des femmes à l'habitat. *et aux autres services.*

EDUCATION DES FEMMES ET SCOLARISATION DES FILLES.

- Primaire au niveau plus prioritaire de la femme dans le*
1. Développer l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation sensible à l'approche genre et reposant sur des bases non discriminatoires. *programmes d'enseignement mixtes*
 2. Contribuer à assurer une éducation préscolaire à 50% des enfants de 2 à 6 ans d'ici l'an 2001 tout en maintenant la représentation paritaire des filles et des garçons.
 3. Contribuer à assurer l'accès égal des filles et des garçons dans l'enseignement élémentaire ainsi que l'augmentation de leur taux de réussite.
 4. Contribuer à réduire les disparités entre les filles et les garçons au niveau de l'enseignement secondaire en veillant à la présence équilibrée des filles dans les différentes séries.

- à mettre au conseil des droits des femmes*
5. Contribuer à supprimer les inégalités de sexes dans l'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle en veillant à l'équilibre fille/garçon dans les différentes filières.
 6. Contribuer à éliminer les obstacles à l'accès et à la promotion des étudiantes, des enseignantes et des chercheurs au niveau de l'enseignement supérieur et des institutions de recherche.
 7. Contribuer à assurer la prise en charge des filles en danger moral en vue de leur réinsertion économique et sociale.
 8. Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme féminin de 10% par an → *OK*

SANTE REPRODUCTIVE, SANTE SEXUELLE ET PLANIFICATION FAMILIALE.

- à réviser*
1. Réduire la morbidité et la mortalité maternelle.
 2. Contribuer à assurer une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans les programmes nationaux de santé (accès, soins et sensibilisation).
 3. Améliorer la prévalence contraceptive.
 4. Contribuer à assurer aux adolescentes une meilleure maîtrise de leur santé reproductive.
 5. Améliorer l'état nutritionnel des femmes et des enfants.
 6. Prévenir les risques d'infection des femmes et des adolescentes aux MST/SIDA.
 7. Lutter contre toutes formes de violences à l'encontre des femmes, des adolescentes et des petites filles.
 8. Améliorer la situation socio-sanitaire des femmes en situations difficiles.

DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE ET ACCES DES FEMMES A LA PRISE DE DECISION.

1. Assurer l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes au sein de la famille et dans les textes.
2. Elever le niveau d'information des divers secteurs de la société sur les droits des femmes et de la petite fille.
3. Relever le statut socio-culturel de la femme et de la petite fille.
4. Relever le statut économique des femmes.
5. Eliminer les violences et les pratiques néfastes à la santé et à l'épanouissement de la femme et de la petite fille.
6. Porter la représentation des femmes dans les instances de décision à au moins 25%.
7. Assurer une protection spécifique aux femmes en situations particulières.

MECANISMES INSTITUTIONNELS DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES FEMMES.

1. Améliorer les performances des mécanismes institutionnels chargés de la promotion du statut de la femme.
2. Augmenter la participation financière de l'Etat des BDF, des ONG et des bénéficiaires à l'appui institutionnel et à la promotion du statut de la femme.
3. Assurer une meilleure synergie des structures impliquées dans la promotion des femmes.
4. Améliorer la prise en compte des besoins et potentialités des femmes dans les politiques et programmes nationaux de développement.
5. Améliorer la coordination par le MFEF des diverses interventions en faveur des femmes.
6. Redynamiser les instances fédératives de femmes.
7. Accroître la capacité d'intervention des organisations fédératives des femmes.
8. Mettre en place un système efficace de suivi-évaluation des activités de promotion de la femme.
9. Favoriser une image plus positive de la femme au sein de la société. et rendre plus visible la participation et le rôle des femmes dans le développement
10. Améliorer l'information des femmes sur les structures de financement et les procédures bancaires.
11. Améliorer la rentabilité économique des entreprises et activités des femmes. *améliorer les capacités de gestion des femmes chefs d'entreprise*
12. Adapter les mécanismes de financement aux besoins et possibilités des femmes.
13. Mettre en place des mécanismes appropriés pour assouplir l'accès des femmes aux ressources financières et la mobilisation de leur épargne capitalisée dans certaines institutions. *faciliter l'accès*
14. Développer la formation en entrepreneurship des femmes
15. Accroître de 25 % l'accès des femmes aux ressources disponibles au sein des institutions spécifiques de financement de l'économie nationale. *!*

Comm. BDF

**COUT GLOBAL DU PLAN D'ACTION
DE LA FEMME**

COÛT GLOBAL DU PLAN D'ACTION DE LA FEMME

Le coût global du Plan d'action est estimé à **25 milliards de F.CFA** sur cinq ans.

La répartition par domaine d'intervention prioritaire se présente comme suit:

40% à la promotion économique des femmes et à la lutte contre la pauvreté
soit **10 milliards F.CFA.**

15% au renforcement des capacités des femmes et à la scolarisation des filles
soit **3,75 milliards F.CFA.**

15% à l'amélioration de l'état de santé des femmes
soit **3,75 milliards F.CFA.**

10% à l'amélioration du statut juridique, social et politique de la femme et de
la petite-fille soit **2,50 milliards F.CFA.**

20% au renforcement des mécanismes institutionnels de promotion et de
financement des femmes soit **5 milliards F.CFA.**

La description des programmes et les budgets estimés par sous-programme et par région est présentée dans le chapitre III portant Plan d'action.

CHAPITRE I - DIAGNOSTIC

A/- CONTEXTE GLOBAL

Le Deuxième Plan d'Action National de la Femme couvrant la période 1997-2001 s'inscrit dans un contexte international marqué par de profondes mutations aussi bien au plan politique que dans le domaine économique. Au niveau national également on peut dire que les années 1990 ont débuté avec de profonds changements.

1. Au plan international

L'avènement de la décennie a coïncidé avec la fin du bipolarisme Est-Ouest, la chute du Mur de Berlin, la dislocation de l'ex Union Soviétique et du bloc de l'Est et enfin la prééminence du libéralisme comme mode de développement.

Au plan économique, la signature de l'acte final de l'Uruguay Round en Avril 1994 au Maroc et la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) venaient concrétiser la mondialisation de l'économie.

La conclusion de ces accords internationaux se traduisent essentiellement par un abaissement de 30 % des droits de porte sur l'Agriculture, les Services, les Propriétés Intellectuelles et les Investissements.

Les progrès enregistrés au plan technique et technologique, dans le domaine de l'information, de l'informatique, des transports et de la communication, ont transformé le monde en un vaste village planétaire où la recherche du profit pousse les producteurs à investir dans le pays où les activités de production, réalisées par un personnel qualifié, coûtent le moins cher en temps et en énergie pour un capital équivalent.

En somme la recherche permanente du profit, la libéralisation des échanges et la quête continue de la compétitivité pour se maintenir dans le grand marché mondial entraînent la spécialisation de plus en plus marquée des pays.

Par ailleurs, la révolution technique et technologique a également entraîné le déclin constant du prix des matières premières qui ont longtemps été une source appréciable de devises pour les pays en développement dont le Sénégal.

De même, la réduction continue de l'Aide Publique au Développement tant bilatérale que multilatérale constitue un fait marquant qui aurait tendance à se confirmer dans l'avenir obligeant les pays en développement à une gestion plus rationnelle des ressources extérieures et à compter sur des ressources internes pour favoriser leur développement.

En réponse à cette mondialisation des échanges, les pays africains ont développé des mécanismes d'intégration régionale et sous régionale plus poussée. C'est dans ce cadre que le Sénégal a inscrit sa démarche dans l'unification de ses principales politiques économiques par rapport aux autres pays membres de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

2. Au plan national

La politique économique et sociale du Sénégal se caractérise par la recherche constante d'un meilleur équilibre entre ses ressources et potentialités d'une part, ses exigences et ses besoins de l'autre.

a) Situation démographique

Estimée en 1995 à 8,3 millions d'habitants, la population du Sénégal est composée à 52% de femmes. Avec 58 % d'enfants de moins de 20 ans, 28 % âgés de 5 à 14 ans et 19 % âgés de moins de quatre ans, ces chiffres révèlent son extrême jeunesse.

Le taux d'accroissement démographique est actuellement de l'ordre de 2,7 % par an et connaît une évolution plus rapide en milieu urbain où il atteint 4 %. Malgré l'urbanisation rapide, 60% des sénégalais vivent encore en milieu rural.

La nuptialité est encore intense et précoce pour les femmes: 50% des femmes sont mariées avant 17 ans et l'indice synthétique de fécondité s'élève à 6 enfants pour les femmes en fin de procréation.

Malgré d'importants progrès réalisés ces dernières années, les taux de mortalité et de malnutrition maternelle et infantile sont encore parmi les plus élevés d'Afrique et du monde.

Par ailleurs le taux de dépendance économique, de l'ordre de 1,03 et le chômage des jeunes qui atteint 40 % en milieu urbain en 1995, entraînent une charge structurelle importante pour les actifs.

b) Situation économique

Le PNB par habitant qui s'élevait à 559 \$ US en 1994 place le Sénégal dans les pays à revenus faibles.

Le contexte économique sénégalais est marqué depuis le début des années 80 par la succession de politiques et de Programmes d'Ajustement Structurel destinés à rétablir les grands équilibres macroéconomiques et financiers et à restaurer à l'économie, sa croissance et sa compétitivité.

Après 8 mois d'un plan d'urgence drastique, en Janvier 1994, le franc CFA a été dévalué de 50 % par rapport au franc français.

En 1996, dans le IXe Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social, le Sénégal, à l'issue de larges concertations nationales, a placé la croissance économique au coeur de sa stratégie de développement. Les principales orientations visent à asseoir un développement durable, fruit de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de tous les secteurs et d'une maîtrise des tendances démographiques défavorables.

c) Situation sociale

Malgré la mise en place, à l'indépendance, d'une bonne infrastructure dans le domaine de l'éducation et de la santé, la lecture des indicateurs de développement humain fait apparaître des insuffisances notoires dans ces deux domaines clés du bien être social.

En effet, 1995, plus de deux tiers de la population était encore analphabète avec un taux d'analphabétisme estimé à 82 % pour les femmes. Le taux brut de scolarisation des filles s'élève à 54 % et la part des filles à l'école de 41% en 1996.

Par ailleurs, 20 départements sur les 30 que compte le pays avaient été identifiés en 1994 à faible taux de scolarisation des filles.

Concernant la santé de la population, outre les taux élevés relevés par l'EDS II 1993, de mortalité et de morbidité chez les mères et les enfants de moins de 5 ans et 22 % de malnutrition chronique ont été observés chez les enfants de moins de 5 ans, 15 % de déficit protéino-énergétique chez les jeunes femmes en âge de procréer. On note par ailleurs, la persistance de certaines maladies dues aux carences en micronutriments tels que le goître endémique et la cécité par manque de vitamine A. Cette situation est confortée par l'insuffisance de l'infrastructure et du personnel médical

Au plan socio-culturel, la société sénégalaise se caractérise par son ouverture sur le monde extérieur et son attachement aux idéaux démocratiques, tout en restant fortement attachée à la religion (95 % des sénégalais sont des musulmans, 4 % chrétiens), à la famille et aux valeurs de solidarité et d'entraide sociale.

Dans ce contexte, les femmes et les enfants ont encore un statut social inférieur et dépendant.

Par ailleurs, le contexte social a été marqué ces dernières années par l'amplification de la communication sociale, l'éclosion d'une expression plurielle notamment à travers le développement de la presse publique et privée, le renforcement du réseau communautaire et associatif et la dynamique d'auto-organisation de la société civile.

d) Situation politique

Le Sénégal est une République laïque et démocratique où la Constitution garantit à tous les citoyens le droit de choisir librement et régulièrement ceux qui seront en charge de présider à leur destinée, à travers des échéances électorales où tous les partis politiques peuvent briguer le suffrage des citoyens.

En 1993, à l'issue des élections présidentielles et législatives, un gouvernement composé de plusieurs sensibilités politiques a été mis sur pied. A l'heure actuelle l'accent est mis sur la **régionalisation et la décentralisation** afin de conférer aux collectivités locales et aux communautés de base le maximum d'autonomie et de responsabilisation dans la recherche du développement.

e) Situation juridique

Le Sénégal est un pays de Droit où la Constitution garantit à tous les citoyens l'égalité devant la Justice.

Par ailleurs, le Sénégal est partie prenante à la quasi totalité des Conventions et Normes juridiques internationales mises en place pour préserver les libertés et les droits de la personne humaine.

C'est dans ce contexte que le Sénégal a ratifié en 1985 la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et en 1990 la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Compte tenu de certaines lenteurs dans le système actuel, le IXe Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social a prévu de favoriser l'allègement et l'accélération des procédures judiciaires ainsi que le renforcement de l'indépendance de la Justice pour les cinq prochaines années.

3. Résumé des priorités de développement du Sénégal

Au lendemain de la dévaluation du FCFA survenue en Janvier 1994, un vaste processus de consultations nationales entre le Gouvernement, les Syndicats, le Secteur Privé et les Partenaires au Développement a débouché sur la conclusion de la nécessité de promouvoir la croissance économique, avec l'entreprise comme moteur. La prise en compte de la variable sociale notamment à travers l'amélioration de l'accès aux services de base, l'amélioration de l'éducation et de la formation et la promotion du statut de la femme ont été des préoccupations clairement exprimées.

Le IXe Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social couvrant la période 1997 - 2001 a par la suite défini **les dix Orientations Stratégiques (OS) suivantes:**

- OS1.** « Rendre le cadre réglementaire plus apte à promouvoir une saine compétition entre les différents acteurs et favorable au renforcement des investissements ».
- OS2.** « Renforcer la dynamique d'intégration sous régionale et la coopération internationale ».
- OS3.** « Développer l'initiative privée et accompagner les mutations dans le domaine de l'auto-organisation ».
- OS4.** « Adopter l'environnement financier aux besoins des diverses activités et favoriser l'amélioration de l'épargne nationale... ».
- OS5.** « Améliorer la qualité des interventions de l'Etat dans la fourniture des services et des infrastructures de base ».
- OS6.** « Renforcer le développement et l'intégration des régions ».
- OS7.** « Renforcer le système éducatif, notamment la formation technique et l'éducation de base ».
- OS8.** « Renforcer et faciliter l'accès à l'information et promouvoir la communication sociale ».
- OS9.** « Poursuivre la mise en valeur des ressources humaines et atténuer les tendances démographiques défavorables ».
- OS10.** « Assurer une saine gestion des ressources de l'environnement pour un développement durable ».

Ces orientations stratégiques serviront de cadre à l'Etat et à ses partenaires dans la mise en oeuvre de projets sectoriels destinés à renforcer l'entreprise dans un environnement plus apte à assurer la concurrence et la compétitivité durant la période 1997-2001. Elles auront pour fondement la valorisation des ressources humaines qui permet non seulement de réduire le taux de prévalence de la pauvreté mais qui joue également un rôle essentiel dans la recherche de la compétitivité globale de l'économie. Ceci est confirmé dans le IXe Plan où l'on reconnaît que « l'investissement dans les ressources humaines notamment avec des hommes et des femmes bien éduqués et bien soignés revêt un aspect aussi important que l'investissement physique ».

La prise en compte de la place et du rôle de la femme dans ce contexte se justifie parfaitement. Les Orientations Stratégiques du IXe Plan relatives à l'éducation de base, à la formation technique et professionnelle, à l'amélioration de la santé et du

bien être de la femme, à sa promotion économique et à la jouissance de ses
balisent les chemins qui doivent conduire à une réelle promotion des femmes par
leur participation effective et efficace au processus de développement du pays.

B/- PLACE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT.

L'expérience a démontré qu'investir dans les femmes constitue non seulement une question de justice sociale mais aussi un moyen de développement économique et de lutte contre la pauvreté. L'important rôle joué par les femmes dans ce processus ne se reflète pourtant pas dans la place qui lui est réservée par l'Etat, la société et la famille au Sénégal.

En effet dans la famille, malgré leur rôle essentiel pour la reproduction, la survie et le développement de la famille, leur place reste encore subalterne et subordonnée à l'homme (père, mari, frère ou fils).

En matière de santé de la reproduction malgré leur rôle capital, elles continuent encore à être reléguée comme cible et non comme partenaires ou actrices principales.

Les violences dont elles sont victimes sont quelquefois légitimées par simplement leur nature de femme.

Au niveau de l'Etat, leur faible prise en compte, non comme des agents de production et des citoyennes à part entière, constitue un frein majeur pour l'exercice de leurs droits. Cela se révèle dans les politiques agricoles (propriété foncière, programmes d'intensification et de formation prix ...), les politiques industrielles (dans le secteur minier pour ne citer que celui là, les femmes étant très présentes dans l'exploitation du sel ou de l'or ne sont nullement considérées comme exploitantes) et d'appui à la production (les nombreux programmes d'appui à l'entreprise ont très faiblement bénéficié aux femmes).

Aujourd'hui, la problématique dans le domaine femme, se pose moins en terme d'intégration des femmes dans le processus de développement qu'en terme d'amélioration de leur statut général.

Malgré la volonté politique manifestée, et l'élaboration de politiques et programmes spécifiques pour garantir la promotion des femmes, celles-ci sont encore discriminées et marginalisées. Les effets de cette situation affectent directement leur capacité à participer efficacement aux activités économiques, et politiques du pays, et plus précisément, réduisent leurs aptitudes et leur pouvoir de décision.

Plusieurs facteurs expliquent cette marginalisation. Trois d'entre-eux nous paraissent essentiels:

- la sous-estimation et la non-valorisation de leur travail ;
- l'absence des femmes dans les objectifs globaux de développement ;
- un statut juridique et social encore précaire.

1.- Les femmes: une force de travail active mais sous-estimée.

Sur la base du Recensement Général sur la population et l'Habitat de 1988, la population sénégalaise est estimée en 1994 à 8.127.000 habitants dont 52 % de femmes. Les femmes composent 75 % de la population rurale. La population féminine est très jeune dans son ensemble puisque 58 % des femmes ont moins de 20 ans.

Malgré l'avantage du nombre, l'essentiel du travail féminin est considéré comme n'ayant aucune valeur économique et n'est pas comptabilisé dans les grands agrégats, alors qu'il constitue un travail réel, aussi bien en qualité de travail qu'en temps de travail.

Les femmes, est-il encore besoin de le rappeler, ont la charge de toutes les tâches domestiques, liées à la **reproduction**: entretien des enfants, des personnes âgées et des malades, cuisine, ménage, puisage de l'eau, collecte du bois, transformation des céréales pour la consommation familiale. Par ces tâches, il faut le reconnaître, elles **contribuent gratuitement à la reproduction de la force de travail et cependant, elles n'ont pas encore l'entière maîtrise de leur fécondité.**

Les femmes sont également présentes dans tous les secteurs de la production: agriculture, élevage, pêche, artisanat, petit commerce, industrie, et le secteur des services.

En zone rurale où l'on retrouve plus de 70 % de la population féminine active, les femmes participent à hauteur de 81 % aux travaux agricoles et accomplissent entre cinq à huit heures quotidiennes de tâches domestiques; leur journée de travail tourne autour de 12 à 15 heures.

Concernant les activités de **production** elles interviennent dans les cultures de l'arachide, et des céréales. Elles assument la plupart des travaux rizières. Elles sont impliquées dans le maraîchage . Elles commercialisent les fruits et légumes, les fleurs. Dans l'élevage, elles peuvent être propriétaires de gros bétail et s'adonner à l'élevage du petit bétail et de la volaille. Elles sont aussi spécialisées dans la transformation et la vente de la production laitière. Enfin, elles jouent un rôle particulièrement important au niveau de la vente et de la transformation artisanale du poisson

En zone urbaine, les secteurs formels du secondaire accueillent moins de femmes et le grand nombre se retrouve plutôt dans les catégories professionnelles peu spécialisées où elles occupent le plus souvent des postes de ce fait subalternes. Moins **scolarisées et moins formées, elles sont moins compétitives sur le marché du travail.** La grande majorité des femmes travailleuses exercent dans le commerce et les services avec une forte concentration dans le secteur informel où elles occupent des emplois qui leur sont traditionnellement réservés. Ces activités lucratives donnent à la femme des revenus relativement modestes mais réguliers. Cependant, la crise économique qui affecte le secteur moderne, et les conséquences de l'ajustement structurel sur l'emploi notamment **contribuent à faire refluer les**

hommes vers le secteur informel où ils viennent concurrencer les femmes, voire les écartier tout simplement, d'où le risque pour les femmes de se voir confiner dans des secteurs improductifs.

Ainsi, les femmes par leur nombre et leur poids dans les différents secteurs de l'économie constituent une force de travail importante qui gagnerait à être davantage valorisée au profit de l'économie familiale et nationale. **Paradoxalement cette force est sous-estimée et peu valorisée.**

2.- Les politiques et programmes de promotion de la femme

Au niveau national, les actions gouvernementales en faveur des femmes, ont permis des avancées significatives au cours des deux dernières décennies. On peut citer, entre autres, l'adoption d'un Code de la Famille en 1972, la création d'un mécanisme chargé de la promotion féminine dès 1978, l'adoption d'un plan d'action en faveur de la femme en 1982, l'organisation des femmes en associations, et groupements pour prendre en charge leurs propres besoins, la création de fédérations à l'échelon national, l'introduction des équipements d'allégement du travail domestique devant permettre aux femmes de dégager du temps pour se consacrer à des activités économiques plus rémunératrices et l'institution d'une Quinzaine Nationale de sensibilisation des populations sur les questions liées à la promotion des femmes.

Appuyé par les partenaires au développement que sont les bailleurs de fonds, et les ONG, l'Etat a élaboré des programmes spécifiques qui ont permis de réaliser des projets destinés à répondre aux préoccupations des femmes.

Sur le plan international, le Sénégal a ratifié tous les traités et conventions contre la discrimination à l'égard de la femme.

Ces actions ont donc favorisé le dynamisme des femmes qui ont fait preuve de grandes capacités d'auto-organisation et d'adaptation face à des conditions de vie de plus en plus difficiles.

Cependant, force est de constater que les résultats restent maigres puisque la discrimination à leur égard continue de s'exercer dans plusieurs domaines. **Pour bien comprendre cette situation, il est important de prendre en compte les éléments suivants.**

Le premier est lié à la priorité donnée dans la planification nationale aux secteurs marchands et industriels de l'économie au détriment des secteurs dits informels ou de subsistance où les femmes sont prédominantes. Et même dans le secteur marchand et industriel elles sont complètement **occultées par la pratique**, malgré une forte présence dans l'activité de production artisanale ou industrielle (industries du marbre, de l'or, pêcheries et industries alimentaires).

Le deuxième a trait à la crise que traverse le Sénégal, renforcée par les politiques d'ajustement structurel et le désengagement de l'Etat qui à travers les restrictions budgétaires, a fortement compromis les programmes de

développement social , particulièrement ceux concernant les femmes et les enfants.

Le troisième élément fait référence à l'inégalité des droits entre les sexes et à la persistance des préjugés socio-culturels envers les femmes qui ne sont pas prises en compte par les politiques élaborées.

Ainsi, malgré la reconnaissance de la position centrale de la femme dans le développement durable, malgré l'importance reconnue à son travail dans les discours, son travail demeure dans la pratique sous-estimé et sous-quantifié.

C'est pourquoi, en l'absence de données fiables sur le travail des femmes et leur production, la contribution des femmes n'est pas pris en compte dans les statistiques et la comptabilité nationale. En conséquence, les gouvernements ne sont guère incités à leur faire la juste place qui leur revient tant dans les plans de développement que dans les politiques économiques et les projets. Ce qui explique la faiblesse des investissements qui leur sont consentis; et par delà leur marginalisation persistante encore aujourd'hui.

3. - Facteurs déterminants pour la Promotion de la Femme

Ici, nous voulons mettre en évidence les objectifs à atteindre pour une réelle valorisation du potentiel que sont les femmes.

Au niveau juridique : Plus d'égalité s'impose.

L'égalité entre les hommes et les femmes constitue un facteur de développement pour la société dans son ensemble. Au Sénégal, plusieurs lois ont été prises en faveur des femmes mais leur application rencontre des contraintes du fait des résistances et de l'analphabétisme (82 % des femmes sont analphabètes encore aujourd'hui).

Au niveau politique: Une participation au pouvoir plus représentative.

Sur le plan politique, des droits sont acquis certes, mais quelles peut être la portée des droits politiques quand on ne sait ni lire, ni écrire? La majorité des femmes étant sous-informées et peu formées, leur participation aux instances politiques demeure faible.

Au niveau plan social: Une responsabilisation plus grande dans la gestion de la famille et la communauté.

Le statut social de la femme sénégalaise reste fortement lié à son rôle de mère et d'épouse, affectant ainsi ses opportunités d'éducation et d'emploi et donc les possibilités d'amélioration de son statut.

En dépit de son rôle capital dans plusieurs domaines, elle est dans une grande majorité, défavorisée lorsqu'il s'agit d'avoir accès aux instruments de développement économique et social et aux moyens qui permettent d'améliorer la qualité de sa vie, de contrôler les événements importants qui la concernent

directement, ou de participer aux prises de décisions dans la famille et dans la collectivité.

Au niveau économique: Une plus grande capacité à gérer et entreprendre.
Qu'elles soient en zones rurales ou urbaines, les femmes continuent à être confrontées à des difficultés quand il s'agit d'augmenter leur productivité ou d'améliorer leur position. Elles ont un faible accès aux moyens et aux nouvelles techniques de production, au crédit, à la formation professionnelle, aux postes de responsabilité dans la fonction publique et dans le secteur privé, dans le gouvernement et dans la direction des partis du fait de leur bas niveau de formation et de leur manque de qualification et de leur statut social.

D'une manière générale, et quelque soit le niveau où l'on se situe, la valorisation des ressources humaines est une condition nécessaire à remplir pour toute stratégie de développement.

La petite fille est la mère de la femme. Et l'on sait que c'est pendant l'enfance et la jeunesse que les bases s'établissent pour les aspirations, les performances et les contributions de la femme adulte. Eduquer la petite fille et la protéger, c'est donc doter la femme des outils indispensables pour lui permettre de participer efficacement aux activités économiques et sociales de son pays.

Les petites filles et les femmes doivent être privilégiées aujourd'hui pour rattraper le retard, si l'on veut que dans l'avenir, le développement ne se fasse pas contre et sans elles.

Le prix à payer à cause de la discrimination et de la négligence des petites filles et des femmes sénégalaises est énorme pour le développement durable. Par conséquent, le cycle de pauvreté qui menace la femme analphabète et la petite fille non scolarisée, doit être rompu avec leur introduction dans un cycle d'opportunités basé sur la responsabilisation, la protection juridique, de meilleurs services de santé, une éducation et des possibilités d'emploi accrues.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent Plan d'Action National pour la Femme sénégalaise 1997 - 2001.

p. 38

C/- ANALYSE SECTORIELLE.

1.- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Les femmes représentent un potentiel productif contrastant avec la place qui leur est réellement dévolue dans le processus de développement économique et social.

En effet, les femmes produisent plus de la moitié des cultures vivrières au Sénégal, supportent, de plus en plus, les responsabilités de la sécurité alimentaire au sein des ménages, et représentent une véritable force de travail dans le secteur agricole comme dans les services. De plus, en réponse à la crise économique actuelle elles s'investissent davantage dans le domaine de l'entrepreneuriat en particulier dans le commerce, les industries textiles et alimentaires.

Cependant, force est de reconnaître qu'elles rencontrent encore de fortes barrières à leur promotion économique. Et la situation actuelle montre que la femme sénégalaise beaucoup plus que l'homme, fait l'objet d'une discrimination aigue dans l'exercice de ses activités économiques, sociales et politiques. Elle se retrouve dans les activités les moins bien rémunérées, requérant une moindre qualification, elle est souvent absente des structures de décision, et se débat quotidiennement avec les exigences des préjugés socio-culturels. Or, l'analyse prospective Sénégal 2015, réalisée en 1989, identifiait les femmes et les jeunes comme les groupes sociaux, qui seraient à la base des ruptures et des mutations qualitatives nécessaires à la construction d'un futur alternatif pour le Sénégal. Depuis 1988, la place des jeunes a été considérablement améliorée dans les politiques.

« La résolution de la crise sénégalaise et la consolidation des bases d'une croissance durable, passeront nécessairement par l'attribution aux femmes de la place qui leur revient de droit au sein de la société, mais également par la revalorisation de leur travail et la reconnaissance de leur contribution essentielle au développement de la société dans son ensemble (Femmes Sénégalaises à l'horizon 2015, 1992).

C'est dans cette optique que le plan d'action dans sa partie développement économique et lutte contre la pauvreté entend agir sur la promotion économique et sociale des femmes comme axe stratégique pour un développement durable.

L'Enquête Sur les Priorités (ESP 1993) a révélé une autre donnée majeure pour cette fin de siècle représentée par la paupérisation d'une frange importante de la population sénégalaise. En effet, celle-ci nous révèle qu'un tiers de la population sénégalaise vivait en dessous du seuil minimum de pauvreté avec une vulnérabilité particulière des femmes et des enfants en 1993.

C'est ainsi qu'au Sénégal la problématique de la pauvreté est actuellement au centre des préoccupations de développement. L'ampleur du problème est telle qu'un programme nationale de lutte contre la pauvreté a été élaboré L'objectif étant d'apporter une réponse durable à ce fléau.

1.1 Place des femmes dans l'économie.

a) En milieu rural

L'importance accordée à la femme rurale se justifie triplement du fait de son poids démographique, de sa participation au produit national et aussi des discriminations importantes dont elle est l'objet.

Les femmes rurales jouent un rôle remarquable sur le plan économique. En effet, elles s'investissent dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, le commerce, la transformation des produits et l'artisanat.

En milieu rural, 68 % de la force de travail féminine est investie dans l'agriculture. Selon la division du travail en vigueur, non seulement, les femmes assurent près de 70 % de la production vivrière, mais elles sont aussi responsables de toute la chaîne alimentaire depuis la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation.

Ceci dénote l'importance que revêtent les activités des femmes dans les stratégies de sécurité alimentaire et de survie des communautés de base.

Il faut noter ici que les femmes sont rarement chefs d'exploitation contrairement aux hommes. La relation de la femme avec la terre est doublement affectée par son statut et la division sociale de l'appropriation de l'espace et de la production. Cette situation explique qu'elles ne soient pas consultées en ce qui concerne la redistribution des revenus provenant des cultures vivrières. Ces dernières sont auto-consommées en grande partie sans avoir été rémunérées.

Il faut, également, souligner **la faible représentation des femmes en tant que productrices dans les cultures de rente et les cultures maraichères** où l'on retrouve essentiellement des hommes, les femmes étant surtout des **ouvrières agricoles**. Elles ne contrôlent pas les ressources générées par (les cultures, même si elles apportent une force de travail considérable et gratuite parfois à leur production. Celles qui arrivent à s'infiltrer dans la filière subissent la concurrence des hommes qui ont le quasi monopole de la commercialisation et de l'exportation de ces produits.

Les activités de transformation en dehors des produits agricoles, touchent également les produits halieutiques. Dans ce domaine les femmes traitent annuellement entre 400 et 600 tonnes de poissons en sous-produits (poisson séché, fumé, etc...), destinés essentiellement à la commercialisation intérieure et à l'exportation.

De même, elles s'adonnent souvent à des activités artisanales telles que la poterie, le tissage, la production de l'encens, la vannerie, la teinture, la couture, le tissage l'élevage et l'aviculture.

En milieu rural, les pratiques coutumières qui varient d'une ethnie à l'autre et une certaine interprétation des références religieuses freinent, également, les **possibilités d'accès des femmes aux moyens de production**. Les femmes exercent, dans leur majeure partie des activités agricoles dans les parcelles les moins fertiles avec des techniques et instruments rudimentaires alors que les travaux d'entretien du sol qui leur incombent sont encore manuels.

L'exiguïté des terres qui leur sont affectées conjuguée avec le manque d'intrants et d'équipements, explique en partie le bas niveau de rendement de leurs activités agricoles.

Mais les activités féminines ne sont pas seulement économiques en milieu rural, elles sont également **domestiques**. Du fait des modèles culturels en vigueur qui privilégient les rôles d'épouse et de mère des femmes, les femmes ont la responsabilité exclusive de nourrir et d'entretenir la famille. Dans ce cadre elles se chargent des corvées domestiques dont les plus **pénibles** et les plus consommatrices d'énergie et de temps sont la recherche de l'eau, le ramassage du bois de chauffe et la transformation des produits agricoles.

Ces activités domestiques mobilisent les femmes pendant de longues heures entre (16 et 18 heures par jour) au détriment des activités productrices et génératrices de revenus.

Même si l'approvisionnement en eau du monde rural connaît, aujourd'hui, une amélioration, les besoins sont loin d'être satisfaits. **Les femmes rurales sont confrontées au double problème du déficit de la production hydraulique et de l'éloignement des points d'eau.**

Il est à noter, cependant, que dans le domaine agricole, la femme a bénéficié des innovations technologiques apportées aux procédés post-récolte (mouture, battage, décorticage) qui ont eu des effets induits positifs sur l'allègement des tâches et sur la disponibilité de la main d'oeuvre féminine. L'accès à ces équipements et procédés techniques reste à généraliser et leur appropriation nécessite une formation à la gestion et à la maintenance pour obtenir de meilleurs rendements.

En ce qui concerne les activités économiques, les femmes rurales sont également, et plus encore, confrontées à des **difficultés d'accès au crédit** pour leur financement malgré leur forte capacité d'épargne et leur excellent niveau de remboursement quand elles y accèdent.

Entre autres raisons on peut relever la faiblesse de l'épargne, le manque de garantie, le caractère élevé des taux d'intérêt, la lourdeur des procédures, le manque d'information, la méconnaissance des sources de financement, le poids des responsabilités et charges familiales et les difficultés d'insertion dans les activités productives.

Le faible pourcentage du volume total des crédits concédés aux femmes est sans commune mesure avec les besoins exprimés par celles-ci.

Les femmes sont également confrontées au **problème de commercialisation** des produits du fait de l'enclavement, du manque d'infrastructures de conservation, de transformation et d'écoulement mais aussi à cause d' une insuffisante maîtrise des circuits et des procédures de commercialisation.

Le marasme économique dans lequel la sécheresse a plongé les campagnes a alimenté et amplifié l'exode rural. Ce dernier a eu pour conséquence d'accroître leurs charges au sein de la famille et de renforcer leur présence dans le secteur informel qui tient une place essentielle dans l'emploi féminin.

On constate toutefois une timide émergence des femmes dans l'entreprenariat en milieu rural conforté par les politiques et programmes de promotion économique initiés par le Gouvernement, les ONG et les Bailleurs de fonds.

Enfin les femmes malgré le fait qu'elles en subissent les conséquences les plus immédiates sont très faiblement impliquées dans la gestion et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles (déforestation, gestion des forages, politiques de la pêche...).

b) En milieu urbain

Le développement accéléré des zones urbaines au Sénégal, l'exode rural, la crise et les politiques d'ajustement structurel ont rendu crucial le problème de l'emploi. On peut noter que l'importance numérique des femmes ne se reflète pas au niveau de l'emploi en milieu urbain.

Dans le secteur moderne, la situation du marché de l'emploi sénégalais se caractérise par un taux de chômage urbain de 29 % révélé par l'Enquête sur l'emploi, le sous-emploi et le chômage (l'EESEC, 1991). Selon la même enquête, le taux de chômage chez les femmes est passé de 23,1% en 1988 à 26,6% en 1991, contre respectivement 23,5% et 23,2% pour les hommes. En 1993, l'Enquête sur les Priorités (ESP 1992/1993) donne un taux d'activité des femmes de 39% contre 67,4% pour les hommes. Plusieurs raisons expliquent l'exposition plus marquée des femmes au chômage et au sous-emploi, dont leur faible niveau d'instruction

Dans le secteur public, les femmes sont sous-représentées et se retrouvent essentiellement dans des emplois administratifs, dans l'enseignement et la santé où elles représentent respectivement le quart et le tiers des effectifs. (EESEC, 1991).

La situation est la même au niveau du secteur privé où sur 37 000 techniciens, agents de maîtrise et cadres, seules 3016 sont des femmes dont 4 % de cadres. On les retrouve plus particulièrement dans les industries alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

Toutefois, on peut noter une évolution dans l'occupation des femmes qui sont de plus en plus responsabilisées dans le secteur public et même dans le secteur privé moderne où on constate leur percée dans le domaine de l'entrepreneuriat avec des activités essentiellement commerciales, orientées vers les services, artisanales et quelquefois industrielles (textiles, BTP, confection, etc....)

En milieu urbain, les femmes sont occupées majoritairement dans le secteur informel qui a développé une forme d'économie « populaire » à travers des activités d'intermédiation et de services pour les besoins de la population. Sa capacité de création d'emplois paraît plus importante que celle du secteur moderne qui crée moins de 5 000 emplois par an selon (EESEC 1991).

Le coût d'arrêt mis au recrutement dans la Fonction publique, la restructuration en cours des entreprises para-publiques ainsi que les liquidations massives des unités du secteur privé sont venus renforcer le rôle du secteur informel comme principal pourvoyeur d'emplois pour les femmes. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les initiatives prises par celles-ci, (groupements de promotion féminine, associations diverses) qui visent à pallier le désengagement de l'Etat dans les secteurs sociaux et agricoles. Ces initiatives témoignent de la volonté des femmes de surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées pour faire face à leurs responsabilités nouvelles dans la vie moderne.

Cependant, la présence des femmes dans ces activités est encore modeste du point de vue des revenus générés, les contraintes les plus en vue ayant pour nom **une faible mobilité, un déficit en formation technique et en gestion, un manque d'informations sur les potentialités des divers secteurs de l'économie réelle, un accès difficile au crédit et à l'emploi ou simplement les préjugés qui s'attachent à leur statut de femme.**

Malgré la volonté affichée des femmes de devenir des agents économiques à part entière, **les efforts consentis dans l'identification et l'occupation des créneaux porteurs demeurent insuffisants.** En exerçant les mêmes activités, les femmes en limitent la rentabilité et réduisent les possibilités d'accroître leurs revenus.

L'urbanisation rapide du pays (60 % de la population réside en milieu urbain) et en particulier celle de Dakar, qui avec 0,3 % du territoire national abrite 22 % de la population totale, a exacerbé les problèmes de l'habitat et du cadre de vie. Ainsi, l'EPS 93 montre que la taille moyenne des ménages sénégalais se situe à 9 personnes et leur composition moyenne tourne entre 5 à 14 personnes malgré les problèmes liés à l'habitat urbain comme l'exiguïté des logements, l'insuffisance des branchements sociaux, la cherté des parcelles, le coût des logements et du loyer.

Dans ce contexte, la femme est confrontée à plusieurs types de problèmes qui ont pour nom faible accès à la propriété, gestion de la promiscuité et également la prise en charge de la délinquance juvénile au sein des familles

Par ailleurs, il faut mentionner le fait que malgré la somme des efforts fournis par les femmes pour acquérir des revenus et épargner, elles sont également confrontées à un comportement de gaspillage du produit de leur travail à l'occasion de cérémonies familiales où elles font souvent des dépenses ostentatoires. Ce comportement est un frein à leur promotion économique malgré l'explication sociale de solidarité qui en est fournie.

1.2 - Femmes et pauvreté au Sénégal

Le concept de pauvreté est universel en ce qu'il représente l'état d'un individu dont le niveau de vie tombe en dessous d'un minimum acceptable au regard des normes de la société dans laquelle il vit. Mais plus qu'un état, la pauvreté est l'effet d'un processus dynamique qu'il est important de bien cerner afin de lui opposer les solutions appropriées.

Dans ce contexte, le fait le plus marquant observé dans les ménages qui ont des revenus modestes ou moyens, c'est le rôle de plus en plus déterminant que jouent les femmes. La crise en renforçant l'impassé économique a, en quelque sorte, ouvert des espaces de possibilités et de liberté nouvelles pour les femmes.

Au Sénégal, la pauvreté s'analyse en référence au niveau nutritionnel, au niveau de revenus et à l'accès aux services de base.

a) La pauvreté selon le niveau de revenu

L'Enquête Sur les Priorités, (ESP, 1992/93) indique qu'en 1992, 33 % des ménages sénégalais vivaient en dessous du seuil de pauvreté, si celui-ci est défini comme étant la dépense nécessaire pour la survie, c'est à dire, celle qui permet d'acquérir

2400 calories par personne et par jour. Suivant cet indicateur, **75 % des ménages pauvres vivent en milieu rural.**

Le rapport de la Banque Mondiale en 1994 sur « L'évaluation des conditions de vie au Sénégal », évalue le seuil de pauvreté, en termes de dépenses alimentaires à 3324 F.CFA par habitant et par mois. **Sur cette base la dépense journalière moyenne du pauvre est estimée à 75 F CFA.** Il faut aussi noter que selon ce rapport, les mécanismes générateurs de pauvreté agissent surtout au niveau communautaire en milieu rural, tandis qu'en milieu urbain, ils interviennent beaucoup plus au niveau des individus, des familles et des ménages.

La même étude donne la répartition des ménages pauvres à travers le pays. Celle-ci fait apparaître un contraste entre les villes (moins de 17 %) et les zones rurales (plus de 40 %) et cache de très fortes disparités entre régions. Six des dix régions affichent des taux au dessus de la moyenne nationale. Ce sont: Ziguinchor (38 %), Tambacounda (40 %), Kaolack (40 %), Louga (40 %), Fatick (44 %) et Kolda (53 %). L'analyse par département administratif fait apparaître une variance encore plus forte de l'incidence de la pauvreté avec Kédougou (80 %) et Mbacké (6,5 %) comme extrêmes.

La ville de Dakar concentre à elle seule plus de 50 % des pauvres en milieu urbain. Dans cette région, le faible niveau de revenu et le chômage, conjugués avec les phénomènes démographiques, ont aggravé l'environnement et le cadre de vie de certaines zones péri-urbaines, où les conditions de logement sont de plus en plus précaires (promiscuité, absence d'hygiène, d'électricité et d'eau). Cette situation a créé un terrain propice à la propagation de la délinquance, de la toxicomanie et à l'exploitation commerciale des enfants par la mendicité et la prostitution. Il est à noter que dans ce cadre les femmes et les petites filles sont particulièrement concernées. Et même si aucun indicateur n'a encore été mis en place pour la mesurer (les enquêtes principales portant sur les ménages et non sur les individus), l'observation des manifestations de la pauvreté laisse penser à une féminisation massive de celle-ci.

b) L'accès aux services sociaux

La crise économique et financière à laquelle le Sénégal fait face, depuis plus d'une décennie, a considérablement entamé la capacité de l'Etat à mettre en place les infrastructures adéquates de base. Les dépenses publiques, dans le domaine social, n'ont cessé de diminuer. C'est ainsi que de 1979 à 1989, la dépense publique par tête d'habitant est passée de 653 F.CFA à 427 F.CFA pour la santé et de 2 268 F.CFA à 1841 F.CFA pour l'éducation.

Cette situation a connu une certaine exacerbation, suite au changement de parité du F.CFA en 1994, qui s'est traduit par un renchérissement des coûts des services sociaux réduisant ainsi de façon considérable aussi bien les possibilités d'investissement de l'Etat que celles des populations dans les secteurs de l'éducation et de la santé. La dégradation de l'état nutritionnel et sanitaire des enfants et des femmes a été une conséquence directe et immédiate.

Le Sommet sur le Développement Social a rappelé la relation directe qui existe entre la croissance économique soutenue, la réduction de la pauvreté et l'investissement en capital humain.

c) L'éducation et la santé

Avec un taux de scolarisation global de 59 % en 1996, (54 % pour les filles), le Sénégal figure parmi les pays les plus faiblement scolarisés d'Afrique. L'analyse du budget de l'Education fait ressortir que les dépenses pour les salaires et les transferts avoisinent 96 %. Si bien que seuls 4 % environ sont consacrés aux dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il en résulte un déficit important en infrastructures et équipements scolaires compte tenu de la progression forte de la population des enfants scolarisables (7-12).

De même, la situation sanitaire est préoccupante avec des taux encore extrêmement élevés de mortalité maternelle (510 pour 100 000 naissances vivantes) et infantile (68 ‰, une couverture sanitaire faible par rapport aux exigences du développement et aux normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), aussi bien en matière d'infrastructures qu'en termes de personnel.

Il s'y ajoute que les ressources allouées au secteur de la santé (fonctionnement et investissement) n'ont pas évolué de façon significative et représentent seulement 1 % du PIB, entre 1981 et 1990, la part du budget de la santé représentant 4,16 % du budget national en 1994.

d) L'eau potable, l'assainissement et le cadre de vie

Selon le recensement de la population de 1988, 83 % des ménages urbains et 26 % des ménages ruraux ont accès à l'eau potable. En milieu urbain, le taux (MICS) de branchement individuel concerne seulement un peu plus de tiers des ménages. Les autres ménages s'approvisionnent au système de bornes-fontaines et des puits (17 % des ménages).

Dans le milieu rural, trois régions accusent un déficit d'équipement avec des taux d'accès à l'eau potable qui ne dépassent pas 30 %. Il s'agit de Kolda (17 %). Tambacounda (25%) et Ziguinchor (30 %). Cette situation a une incidence sur la santé des populations et en particulier sur celle des enfants qui sont le plus sensibles à la qualité de l'eau.

Selon la MICS 66% des ménages dont le chef est une femme ont accès à l'eau potable contre 48% pour les ménages dont le chef est un homme.

Le secteur de l'assainissement n'a pas bénéficié d'investissements consistants de la part de l'Etat. Les zones rurales étant assez défavorisées par rapport aux zones urbaines. Seules cinq villes disposent de système d'égouts et d'évacuation des eaux usées avec des taux de branchement compris entre 2 et 36 %. Selon l'Enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS) de la DPS 14% des ménages dont le chef est une femme ont accès à un système d'assainissement contre 9% pour les ménages dont le chef est un homme.

Il faut ajouter à cela l'absence d'un système généralisé de collecte et de conditionnement des ordures ménagères malgré une amélioration de la situation ces dernières années. Cette situation expose les populations à toutes sortes de maladies.

La disponibilité de lieux d'aisance varie selon le milieu : 86 % en milieu urbain et seulement 40 % en milieu rural.

Le taux d'urbanisation en 1993 était de 41 % avec une croissance annuelle de la population urbaine de 4,6 % par an depuis 1979. La ville de Dakar est le principal centre urbain du pays, abritant à elle seule 55 % de la population urbaine totale. Cette tendance à l'accélération de l'urbanisation se répercute sur la qualité des services urbains, l'environnement immédiat des populations et la demande d'emploi.

Il faut signaler enfin que la crise économique n'a pas permis à l'Etat de mettre en place, au rythme souhaité, les infrastructures en matière d'électricité et de transport pour le monde rural et dans les quartiers péri-urbains en forte expansion.

Au Sénégal, si la pauvreté touche les populations dans leur ensemble, les femmes demeurent particulièrement concernées et sont touchées de manière disproportionnée par la croissance de la pauvreté compte tenu de leur situation de vulnérabilité et du poids de leurs responsabilités au sein des familles.

Les politiques et mesures telles que les programmes de stabilisation, les Plans d'Ajustement Structurels et la dévaluation n'ayant pas tenu compte de la situation spécifique des femmes, ont eu pour effet d'accentuer la détérioration de leurs revenus et d'aggraver leurs difficultés d'accès aux services de base.

Ainsi, la féminisation de la pauvreté est une donnée fondamentale à prendre en compte au Sénégal.

1.3 Contraintes majeures à la promotion économique de la femme.

Les contraintes qui freinent la promotion de la femme et sa participation effective au développement sont regroupées en **10 contraintes majeures** :

- La surcharge de travail et la faible mobilité.
- Le faible niveau d'éducation et de qualification technique.
- L'insuffisance de l'information et de l'organisation des femmes.
- Le faible niveau de revenus.
- Le faible accès à l'emploi.
- La difficulté d'accès aux facteurs et moyens de production.
- Le faible rendement des productions agricoles.
- La faible implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
- La précarité des conditions de vie et difficulté d'accès à l'habitat.
- Les pesanteurs socio-culturelles.
- Les comportements de gaspillage.

1.4 Orientations stratégiques pour lutter contre la pauvreté.

La réduction du pourcentage de pauvres dans la population passe par une politique de croissance accélérée et de redistribution équitable des produits de la croissance. L'amélioration des conditions de vie des pauvres exige la restructuration des programmes sociaux existants et la mise en oeuvre d'actions spécifiques. Dans ce cadre l'Etat va concentrer essentiellement son action autour des axes prioritaires identifiés dans le PNLP, notamment: l'incitation à la création d'emploi, l'enseignement élémentaire et l'alphabétisation, la santé et l'amélioration du cadre de vie.

Il s'agira également d'organiser le Programme National de Lutte contre la Pauvreté autour de la solidarité nationale avec comme objectifs, l'insertion sociale et économique des groupes vulnérables et l'amélioration de leur accès aux services de base.

La pauvreté ne doit pas être perçue seulement comme un problème social auquel il faut s'attaquer uniquement par des politiques économiques et sociales. Au contraire, elle devrait être perçue de façon plus large comme un défi au développement. Sa résolution demande la mobilisation de l'énergie sociale et un fort engagement de toutes les forces politiques, économiques et sociales, tant au plan national qu'à travers la coopération internationale.

1.5 Objectifs globaux

1. Renforcer les programmes d'allègement des tâches domestiques et agricoles des femmes.
2. Accroître le niveau d'information et d'organisation des femmes
3. Assurer la disponibilité des données et de l'information sur les femmes
4. Renforcer les aptitudes entrepreneuriales des femmes en activités dans les secteurs formel et informel et augmenter leur capacité d'intervention.
5. Augmenter le niveau de revenu des femmes.
6. Contribuer à accroître l'accès des femmes l'emploi et à tous les niveaux de décision.
7. Contribuer à accroître l'accès des femmes à la terre, aux intrants et technologies.
8. Contribuer à augmenter le taux d'accès à l'eau potable et à l'énergie (combustibles et énergies de substitution).
9. Accroître les possibilités d'accès au crédit des femmes.
10. Promouvoir la participation des femmes dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
11. Contribuer à augmenter la production des femmes dans l'agriculture et, en particulier, dans le secteur vivrier.
12. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des groupes les plus vulnérables (handicapées, migrantes déshéritées, mendiants, prostituées, détenues et domestiques
13. Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et promouvoir l'accès des femmes à l'habitat.

2 EDUCATION DES FEMMES ET SCOLARISATION DES FILLES.

L'adoption successive de quatre programmes d'ajustement structurel (PAS) depuis 1979 et le désengagement de l'Etat ont influé négativement sur les conditions de vie des populations et ont fait entraîné des coupes sombres dans le budget alloué à l'Education Nationale dans un environnement marqué par une croissance forte de la population scolarisable.

Face à la crise, le contexte est dominé par une double dynamique de décentralisation des pouvoirs, d'auto-organisation progressive de la société civile avec comme corollaire l'émergence de nouveaux acteurs (Etude prospective sur le Sénégal à l'Horizon 2015) et le développement de nouveaux réseaux de solidarité et d'auto-promotion économique.

Le défaut de communication entre les hommes et les femmes d'une part, les populations et l'Etat d'autre part, la crise de l'autorité parentale et des valeurs socioculturelles ainsi que le dysfonctionnement des mécanismes d'identification communautaire, sont autant de freins qui font que la participation réelle et effective des femmes en tant qu'actrices et bénéficiaires du développement sont des défis difficiles à relever.

2.1 - Situation globale de la femme sénégalaise en matière d'éducation

Les rapports sociaux entre les sexes ont toujours été caractérisés par un important écart au profit des hommes.

Le principe général de non discrimination prévu par la Constitution donne à la femme des droits égaux à ceux des hommes. Les différentes politiques gouvernementales en faveur des femmes, l'arsenal des textes juridiques et réglementaires, n'ont pas permis aux femmes de connaître des avancées significatives malgré leur importance numérique et le rôle primordial qu'elles jouent dans tous les secteurs d'activités socio-économiques.

Toutefois, elles sont confrontées à des contraintes socioculturelles qui constituent un frein à leur réelle participation au développement, de même qu'un taux d'analphabétisme élevé 82,1 % en 1993, au manque d'information et de formation ainsi qu'aux conséquences de l'éducation intra-familiale qui ne favorise pas l'épanouissement de la petite fille et, la faible capacité des femmes à épargner et à accéder au crédit.

Après la tenue des Etats Généraux de l'Education en 1981 et la Conférence de Jomtien en 1990 relative à l'Education pour Tous en l'an 2 000, différentes stratégies ont été déployées et de fortes sommes injectées dans le secteur de l'éducation. Cependant, l'école sénégalaise subit encore une crise profonde liée à l'inadaptation du système éducatif et des contraintes d'ordre politique et financière difficiles à contourner. A cela s'ajoutent les facteurs socioculturels favorisés par l'éducation intra-familiale qui influent sur la personnalité de la petite fille dans un contexte discriminatoire en faveur de garçons. Cette vision poursuit la petite fille tout au long de son cursus scolaire et la place dans une position d'infériorité par rapport à l'autre sexe.

Compte tenu de ce qui précède, et en vue de la prise en charge de tous les ordres d'enseignement, ce plan d'action de l'éducation s'inscrit dans le cadre de la politique globale du Gouvernement en matière d'éducation, des conclusions de la Conférence

de Ouagadougou, de la Plateforme Africaine de Dakar et celle de Beijing en Septembre 1995.

a) Au niveau de l'éducation formelle

a1. *L'éducation préscolaire.*

Elle doit pouvoir contribuer au développement des enfants et leur ouvrir des perspectives sur d'autres activités éducatives. **C'est le seul niveau où le nombre de filles est légèrement supérieur (51 %) à celui des effectifs masculins.** Cependant cette prédominance a tendance à disparaître. De plus, la disparité entre zone urbaine et rurale est très significative (80 % des effectifs sont concentrés dans 4 régions très urbanisées). Une forte tendance de masculinisation du corps des éducateurs dans le public se dessine puisque les femmes ne constituent que 42,7% de l'effectif.

a2. *L'enseignement élémentaire*

L'enseignement élémentaire est caractérisé par un faible accès (le taux de scolarisation est de 59 % et celui des filles de 54 % en 1995) et un taux élevé de déperditions scolaires dû à l'inaccessibilité et à l'inadaptation des infrastructures, aux redoublements et aux exclusions, aux mariages et grossesses précoces ainsi qu'aux effectifs pléthoriques. La scolarisation et en particulier la scolarisation des filles a connu des succès encourageants ces deux dernières années avec un plan de SCOFI adopté par le Gouvernement et initié en 1993 pour lutter contre la sous scolarisation des filles. Il est à noter qu'au niveau du corps de contrôle, aucune femme n'a été jusqu'à ce jour nommée Inspectrice d'Académie. La mesure relative au renvoi de la jeune fille en état de grossesse (mariée ou non) est une contrainte majeure à son maintien dans le système éducatif.

a3. *L'enseignement Moyen Secondaire Général*

On constate à ce niveau un fort taux d'abandon des filles lié en partie à l'éloignement des écoles, aux mariages et grossesses précoces, au coût élevé du matériel didactique, à l'insuffisance des infrastructures et des équipements, au manque de formation des enseignants en genre et à la paupérisation grandissante des familles qui les pousse de plus en plus tôt dans la sphère productive.

a4. *L'enseignement Technique et Formation Professionnelle*

Il se caractérise par une présence remarquée des filles dans le secteur tertiaire de la gestion, du Secrétariat, de la comptabilité et de l'artisanat, au détriment d'autres filières scientifiques et techniques novatrices. Cet ordre d'enseignement souffre de la faiblesse des moyens et de la faible diversification des filières pouvant rapidement faire accéder à un emploi ou une activité productive, en particulier pour les jeunes filles.

a5. *L'enseignement Supérieur*

Il connaît un faible taux d'accès pour les femmes, tant au niveau des étudiantes que du personnel enseignant. En effet les filles ayant accès à l'enseignement supérieur ne représentent que 1% (contre 3% pour les garçons). **La représentation féminine au sein des instances de décision de l'Université est insignifiante.** Le plan de

carrière des femmes enseignantes du supérieur est lent en raison des nombreuses contraintes inhérentes à leur statut et à leur rôle de mère et d'épouse. Il est regrettable de remarquer que la concertation sur l'Enseignement Supérieur n'ait pas accordée à la représentation différentielle et équitable des genres, l'attention requise.

b) L'éducation non formelle

b1. L'alphabétisation

Une des caractéristiques générales de la femme sénégalaise est son niveau élevé d'analphabétisme (78 % en 1996). L'éducation de base est conçue comme un instrument de libération de l'individu. En raison de la multiplicité des intervenants dans ce secteur, le taux d'analphabétisme féminin a connu une baisse ces dernières années passant de 82% en 1993 à 78 % en 1996. Toutefois ce taux reste élevé globalement et par rapport aux hommes (63 %).

L'alphabétisation fonctionnelle et la formation technique des femmes constituent un moyen de développement et une condition de leur accès aux centres de décision.

A l'heure actuelle, l'alphabétisation et la promotion des langues nationales connaît un engouement certain.

b2. L'éducation spécialisée

Elle s'intéresse aux enfants victimes du sort (handicapés) ou en danger moral (enfants abandonnés, déperdis scolaires, délinquants...).

Les structures existantes dont la Direction de l'Education Spécialisée, l'Institut National des Aveugles de Thiès, le Centre Tailbou DABO et le Centre Verbo-Tonal, se heurtent à un manque patent de matériel et de ressources humaines spécialisées. Cette éducation est rendue nécessaire par le relâchement du tissu communautaire et de la solidarité au sein de la famille élargie, par l'urbanisation et par l'existence d'un nombre important d'enfants dans ces situations. Dans les différentes institutions citées, la représentation féminine reste faible. Il faut noter une présence de plus en plus remarquée des ONG et Associations dans la prise en charge des enfants en situations particulièrement difficiles au Sénégal.

En conclusion les inégalités de sexes qui caractérisent le système éducatif à tous les niveaux, exigent que des mesures incluant une sensibilisation à l'échelle nationale sur la question, puissent être prises, afin de faire émerger une conscience de genre. Tous les curricula et les programmes de formation devraient être révisés en fonction de cette nouvelle approche.

c) L'éducation Intra-familiale et la question du genre.

Chaque société, pour se maintenir et se reproduire, a besoin de règles de fonctionnement et d'un système de valeurs. La famille joue un rôle fondamental dans la formation et la transmission des valeurs, des us et coutumes. Elle est un lieu privilégié dans la socialisation et l'éducation des enfants qui dans ce cadre font l'apprentissage de leurs rôles futurs.

De même le système éducatif est devenu un acteur fondamental dans le processus de reproduction et d'actualisation des valeurs sociétales. Ces institutions éducatives reflètent dans une grande mesure, les valeurs et les paradigmes qui structurent la société dans son ensemble

Les facteurs qui entravent l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble du système d'éducation et de formation ont été identifiés tout au long de l'analyse. **Aussi bien les contraintes structurelles que les facteurs socioculturels trouvent leurs racines au niveau des discriminations de genre qui caractérisent l'éducation intra-familiale et les structures collectives de socialisation et d'éducation des enfants.**

Les actions préconisées tant au niveau de la formation non formelle des femmes qu'à celui des différents ordres de l'enseignement formel devraient ainsi s'inscrire dans un cadre global qui vise à corriger les disparités de genre et à établir un nouvel équilibre dans la société.

Les potentiels et atouts de l'éducation reposent essentiellement sur l'émergence d'acteurs nationaux et internationaux porteurs d'une problématique favorable à la promotion éducationnelle des filles et des femmes, une dynamique de destruction et de recomposition du tissu social et de la vision du statut de la fille et de la femme, sur certains aspects de l'urbanisation et de la modernité et sur la prise de conscience chez les populations et les autorités des enjeux liés à l'éducation des filles et des femmes.

2.2 - Les contraintes majeures

- * Pesanteurs culturelles
- * Forte hiérarchisation de l'organisation familiale
- * Statut inférieur de la femme dans la société
- * Importance de la population à scolariser (7-12 ans) et à alphabétiser (9-55 ans)
- * Représentation sociale dominée par le rôle reproductif de la femme
- * Reproduction des stéréotypes véhiculés à travers la société par les familles et les institutions éducatives
- * Faible conscience de la discrimination à tous les niveaux
- * Insuffisance de la volonté politique et des compétences permettant de corriger les disparités de genre.
- * Précocité des mariages et des grossesses
- * Insuffisance des ressources allouées à l'investissement dans le secteur réel de l'éducation.

2.3 - Les objectifs généraux pour l'an 2001

a) Objectifs globaux

1. Développer l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation sensible à l'approche genre et reposant sur des bases non discriminatoires.
2. Contribuer à assurer une éducation préscolaire à 50% des enfants de 2 à 6 ans d'ici l'an 2001 tout en maintenant la représentation paritaire des filles et des garçons.
3. Contribuer à assurer l'accès égal des filles et des garçons dans l'enseignement élémentaire ainsi que l'augmentation de leur taux de réussite.
4. Contribuer à réduire les disparités entre les filles et les garçons au niveau de l'enseignement secondaire en veillant à la présence équilibrée des filles dans les différentes séries.
5. Contribuer à supprimer les inégalités de sexes dans l'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle en veillant à l'équilibre fille/garçon dans les différentes filières.
6. Contribuer à éliminer les obstacles à l'accès et à la promotion des étudiantes, des enseignantes et des chercheurs au niveau de l'enseignement supérieur et des institutions de recherche.
7. Contribuer à assurer la prise en charge des filles en danger moral en vue de leur réinsertion économique et sociale.
8. Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme féminin de 10% par an

b) Objectifs spécifiques

- * Eduquer les parents et la société en vue de les amener à un changement de comportement et d'attitudes au niveau de l'éducation intra-familiale des filles et des garçons.
- * Promouvoir l'égalité des sexes et des chances à travers le système éducatif
- * Renforcer et élargir les possibilités du système préscolaire formel
- * Mettre en place 1 000 nouvelles garderies d'enfants communautaires d'ici l'an 2001 en veillant à la correction des disparités ville/campagne
- * Développer la Mobilisation sociale des Parents en faveur d'une préscolarisation adéquate et massive des jeunes enfants.
- * Porter le taux de scolarisation des filles de 46 à 65% en 1998 et 70% en l'an 2001.
- * Susciter la demande de scolarisation des filles et les maintenir à l'école
- * Augmenter la capacité d'accueil de l'enseignement secondaire
- * Adapter et élargir la démarche de la SCOFI à l'enseignement secondaire
- * Augmenter la présence globale des filles dans l'enseignement technique et la formation professionnelle
- * Renforcer et ou actualiser les compétences techniques et les qualifications professionnelles des filles et des femmes
- * Adopter des mesures appropriées pour éliminer les discriminations sexistes au niveau de l'accès des jeunes filles dans l'Enseignement Supérieur
- * Promouvoir la présence d'une masse critique de femmes au niveau du corps des enseignantes et des chercheurs et veiller aux conditions indispensables à la promotion

- * Favoriser la prise en charge des filles handicapées et des filles en danger moral par le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille l'éducation spécialisée et les ONG et associations.
- * Rationaliser le processus d'alphabetisation et veiller à la pérennité des acquis par une politique de post-alphabetisation

3 SANTE

Jusqu'à une période récente, les programmes de santé destinés aux femmes se limitaient à la santé maternelle et à la Planification Familiale en y englobant la santé et de Beijing la Communauté internationale s'est accordée sur la nécessité de prendre en considération les problèmes de santé des femmes toute leur vie durant et pas seulement parlant leur vie féconde. Le Plan d'Action de la Femme s'inscrit dans ces nouvelles orientations et vise à accroître l'accès des femmes à des soins de santé de qualité au moindre coût prenant en compte la totalité de leurs besoins durant les différentes étapes de leur vie.

3.1 La politique nationale de santé

En 1989, le Sénégal a élaboré une Politique Nationale de Santé dont les objectifs sont fixés comme suit :

- un meilleur accès aux services et soins de santé primaires ;
- l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant ;
- le développement des actions préventives et éducatives ;
- la rationalisation des actions curatives ;
- la rationalisation et le développement des ressources matérielles et financières
- la maîtrise des variables démographiques.

La politique de santé s'inscrit dans une démarche participative et décentralisée . Elle prend en compte les acquis et engagements internationaux souscrits par le Sénégal ainsi que les résolutions issues des grandes conférences internationales à l'instar de celles de Beijing

En Août 1991, a été adoptée la Lettre de Politique Sectorielle de Santé et d'Action Sociale et en 1995, le Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale (MSPAS), a élaboré de nouvelles orientations de la politique de Santé et d'Action Sociale, et a dégagé les orientations à court et moyen terme et les axes prioritaires dans lesquels doivent s'inscrire désormais les actions du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale et celles des partenaires au développement. Le présent Plan d'Action s'inscrit dans ces orientations mais s'attelle à poser de manière plus spécifique les préoccupations des femmes et l'émergence de nouveaux problèmes de santé touchant les femmes sénégalaises en cette fin de siècle.

a) **Le budget de la santé**

On note une insuffisance des ressources matérielles et financières allouées, malgré les efforts consentis. Depuis 1991, la part du budget du MSAS a connu une évolution en dent de scie. En 1970, il était de 9,2% du budget général de l'Etat en conformité avec les normes de l'O.M.S (9 %). Cette part est passée à 7,5% en 1975, 6% en 1982, et 5,2 % en 1991. En 1995 le budget s'élève à 16.706.531.000 F.CFA, soit 6,5% du budget national (MSPAS, 1995).

Les dépenses de santé sont financées à 40 % par le secteur privé. La part du budget des collectivités locales réservée à la santé se monte à 8% et celle des communautés rurales à 9% pour les communautés urbaines. Mais en général elles sont rangées

sous la rubrique dépenses facultatives et ne sont pas effectives dans la plupart des cas (MSAS, 1995). Les comités de santé ont mobilisé 1 119 345 269 de FCFA en 1993. Près de 25% des ONG contribuent au financement des investissements dans le secteur de la santé, mais leur diversité et leurs formes d'intervention ne facilitent pas une estimation des coûts. Les bailleurs interviennent pour une part importante équivalant à 18% du budget.

Les dépenses de santé viennent au deuxième rang des dépenses des ménages pauvres après l'alimentation (ESP 1993). En 1991 les ménages ont dépensé 33 milliards de F.CFA pour leur santé alors que l'État consacrait 9 milliards en 1989/90 aux dépenses de fonctionnement du secteur de la santé (ESP, 1993).

Seuls 11% de la population a la chance d'avoir accès à des prestations en tant que salariés et affiliés de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES). L'IPRES couvre 60 000 retraités et personnes à charges dans le secteur privé. Les femmes, se trouvant davantage dans le secteur informel, sont les moins concernées.

Infrastructures et personnels

- 983 cars de santé (1 case /640 hbts)
 - 526 maternités rurales
 - 714 postes de santé (1 Poste/11 000 hbts)
 - 52 centres de santé (1 centre pour 155 000 hbts)
 - 17 hôpitaux dont 7 à Dakar (1 hopital/ 465 000 hbts)
- Le rayon moyen d'action (accessibilité théorique) est de 9,3 km.

Le personnel :

Avec les programmes d'ajustement structurel les effectifs du personnel médical connaissent une baisse continue/ ils sont passés de 5904 agents en 1989 à 4773 en 1994 (MSPAS, 1995). Le ratio personnel population s'établit comme suit:

- 584 médecins (1 médecin / 13 550 hbts)
- 245 pharmaciens
- 69 chirurgiens dentistes
- 640 SFE 1SFE/2844 FAR (norme OMS = 1 SFE/300 FAR)
- 1046 IDE soit 1 IDE/7 565 hbts
- 1274 agents sanitaires 1 AS/ 6 211

37 % du personnel est concentré à Dakar où réside 22 % de la population

Les services de santé

On note l'existence d'une multiplicité de programmes destinés au couple mère enfant mais faiblement interreliés, ainsi que des problèmes liés à l'accueil des clients, aux ruptures de stock en médicaments à la longueur des temps d'attente.

Il y a une faible implication des femmes dans les comités de santé et elles ont absentes au niveau de l'élaboration des politiques de santé et des plans d'action régionaux et au niveau des districts. Il n'a y a pas à ce jour une seule femme Médecin-chef régional.

Malgré l'existence d'un service chargé de l'éducation pour la santé on note un déficit en information en matière de santé

b) Les programmes de santé pour les femmes

Le programme de lutte contre la mortalité maternelle a pour but. L'amélioration de l'état de santé et les conditions socio-économiques de la femme, en particulier la femme enceinte. L'objet est d'assurer les besoins en consultations prénatales, en accouchement assisté et en post-partum.

* Le programme élargi de vaccination : (le PEV)

Le PEV a permis la mise en place d'un système d'information et de surveillance épidémiologique. Il vise un objectif de 80% de taux de vaccination pour les six antigènes ciblées. La couverture vaccinale est passée de 21% en 1986 à 65% en 1992/93. Dans sa composante anti-tétanique il s'adresse aux femmes enceintes. 59% d'entre elles ont reçu la première dose de vaccin antitétanique (VAT1 et 45% la seconde dose VAT2). Le problème majeur aujourd'hui pour le PEV est celui du maintien des acquis.

* Les programmes de lutte contre la malnutrition

Le programme de lutte contre la malnutrition des femmes vise la baisse de 50% de la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Il vise à réduire de 25% le taux de malnutrition sévère et de 30% le taux de malnutrition modéré chez les enfants de moins de 3 ans couverts par le système de surveillance de la croissance et de l'état nutritionnel et la réduction de 40 % du taux de faible poids à la naissance chez les bébés nés de mères ayant effectué au moins une visite médicale dans les centres et postes de santé.

Le Programme de Nutrition Communautaire est exécuté par l'AGETIP, et a mis en place durant 23 Centres de Nutrition Communautaire pour un total de 6.791 bénéficiaires. Les aliments distribués sont composés essentiellement de produits locaux. Entre février et Juillet 1996 la prévalence de la malnutrition sévère a regressé chez l'ensemble des enfants pour la supplémentation de 8% à 3%. (Dieng, 1968).

Le programme de lutte contre les TDCl mis en place en 1995 par l'UNICEF. Les TDCl sont à l'état endémique dans les régions Sud et Est du Sénégal et présentent un caractère évolutif intense. Pour une prévalence initiale de 3,6%, les dernières enquêtes montrent un taux de prévalence de 51% dans les zones de Tambacounda et de Kolda(Dieng, 1996).

Le goître endémique est l'affection la plus connue causée par les TDCl, mais la carence en iode est aussi responsable d'avortements répétés, de déficiences cérébrales chez l'enfant ainsi que de malformations.

Le programme de lutte contre les TDCl a mis en place un système de commercialisation du sel iodé qui a commencé en juillet 1995. Selon l'enquête sur l'évaluation des objectifs intermédiaires, 9% des ménages consomment du sel iodé au Sénégal dont 12% en zones urbaines et % en zone rurale. On note des résultats appréciables dans les régions de Tambacounda et Kolda où les taux sont respectivement de 45% et 36%.

* Le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques

Grâce aux sachets de SR (sels de réhydratation par voie orale) et l'utilisation de la solution-salée-sucrée, poursuit les objectifs suivants : la réduction de 40% de la

mortalité des enfants de moins de 5 ans et la réduction de la mortalité de 20% pour l'an 2000.

L'objectif du programme est la pratique massive des soins de réhydratation orale dans la lutte contre les maladies diarrhéiques. L'utilisation des thérapies par réhydratation orale reste faible à l'heure actuelle.

La pratique de la Solution de Réhydratation Orale (SRO) de 7% en 1992 est passée à 11% en 1996 et la Thérapie de Réhydratation orale (TRO) de 18% en 1992 est passée à 26% en 1996.

*** Programme de Planification Familiale**

Le Programme National de Planification Nationale (PNPF) tend à mettre en oeuvre des stratégies relatives à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant par la promotion de l'espacement des naissances. Cette approche est renforcée par les actions IEC articulées aux activités cliniques et destinées à susciter auprès des bénéficiaires des attitudes et des comportements favorables à l'utilisation des structures de SM/PPF. Le PNPf vise un taux de prévalence contraceptive de 15% avec les objectifs généraux suivants:

améliorer la qualité des services (en matière de contraception, stérilité et de lutte contre les MST)

- accroître l'accessibilité des services (paramédicalisation et marketing social)
- accroître la demande (IEC, counselling, lutte contre la stérilité)

*** Le Projet d'Education à la Vie Familiale**

L'intégration de l'Éducation à la Vie Familiale (EVF) dans le secteur de l'éducation et au profit de la jeunesse extra-scolaire concourt à la réalisation des activités IEC en matière de population.

Il faut apprécier l'implication des ONG et des services privés et publics dans la politique de Planification Familiale :

- l'ASBEF pour les services de qualité et l'IEC
- SANFAM, offre des services dans les secteurs parapublics et privés et l'IEC au sein des entreprises
- l'ASPF, pour la planification naturelle
- SANFAM et l'ASBEF ont commencé des expériences à base de distribution communautaire

Des projets d'accompagnement destinés à renforcer l'effet des programmes sont mis en place dans certains cas :

- le Projet Développement des Ressources Humaines (PDRH)
- le Projet Survie de l'Enfant et Planification familiale (PSEPF)
- le Projet d'Appui au Programme National de Planification familiale:
- le Projet de Centre Pilote en Santé de la Reproduction

*** Le programme de lutte contre les MST et le SIDA**

Le programme de lutte contre les MST s'articule autour de la mise en place de moyens diagnostiques et thérapeutiques et inclut une importante rubrique IEC.

Le Programme National de Lutte contre le SIDA a été créé en 1986. Depuis 1990, les activités de lutte contre les MST/SIDA/ sont regroupées autour d'un programme cohérent exécuté par le Comité National de Lutte contre les MST/SIDA.

Les différentes activités de lutte contre les MST/SIDA sont :

- le volet épidémiologique qui s'occupe de surveillance épidémiologique avec et quatre sites sentinelles érigés à cet effet : Dakar, Thiès, Kaolack et Ziguinchor,
- le volet MST qui a pour souci l'intégration des actions de contrôle des MST et du SIDA,
- le volet banque de sang avec comme préoccupation la sécurité transfusionnelle,
- le volet clinique counselling qui comporte des activités de formation, de dépistage au niveau des sites sentinelles, des hôpitaux et des banques de sang, de prise en charge des personnes infectées, de recherche, d'IEC, de coordination, de gestion et de financement.

Ce programme est secondé par les ONG telles que Society of Women against AIDS (SWAA), Enda Tiers monde; SIDA service, JAMRA, ASSASFA et OASIS qui mènent essentiellement des activités de formation, de sensibilisation, de production IEC et de distribution de condoms.

* Programme de lutte contre le paludisme

Il vise la réduction de 75% du Paludisme qui la première cause de mortalité au Sénégal.

3.2 l'Etat de Santé des Femmes

Grâce à la politique de santé et aux programmes mis en oeuvre, on constate en parcourant les indicateurs de santé une amélioration notable de l'état de santé des populations. La mortalité regresse, l'espérance de vie s'allonge. Cependant le tableau est encore sombre. Nombre de femmes meurent en donnant la vie. L'enquête démographique et de santé de 1992-1993 révèle un taux de 510 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes la mortalité infanto-juvénile s'élève à 131 ‰. Ces taux élevés sont déterminés par différents facteurs qui tiennent d'une part aux comportements socio-culturels et d'autre part à la faible disponibilité des services de santé.

a) Influence des comportements socio-culturels sur la santé des femmes

Ces comportements sont en grande partie liés au manque d'information, aux coutumes et valeurs. Ainsi :

- Beaucoup de femmes accouchent à domicile sans l'assistance d'un personnel qualifié dans le souci d'assurer la confidentialité et la « sécurité » de l'événement.

- Les femmes se présentent tardivement à la consultation prénatale du fait des superstitions. De ce fait elles ne bénéficient pas du paquet minimum de services offerts au cours de la consultation prénatale à savoir, une bonne couverture vaccinale, la chimioprophylaxie contre le palu et la supplémentation en fer alors que 15 % des femmes souffrent de carence énergétique chronique. Après l'accouchement, rares sont les femmes qui se rendent à la consultation post-natale.

- Les grossesses multiples et ou rapprochées favorisent l'anémie chronique, l'épuisement de l'utérus ce qui ouvre la voie aux hémorragies et aux dystocies

dynamiques. Le recours à la contraception est encore timide (prévalence 7,4 % en 1993) surtout en milieu rural (3 %) où des services n'existaient pas jusqu'en 1995.

- Les facteurs de risque de grossesses et les méthodes simples de prévention sont ignorés par les femmes.

- Les pratiques néfastes tels que les mariages précoces et l'excision dont sont victimes les petites filles (surtout régions de Tambacounda, Ziguinchor et Kolda) favorisent la mortalité et la morbidité maternelle.

Les grossesses précoces sont liées en grande partie aux mariages précoces, décidés par les parents. L'âge médian au mariage se situe à 16,6 ans. La nuptialité est intense, l'exposition au risque de grossesses est élevée.

- les grossesses non désirées débouchent souvent sur des avortements clandestins dont on soupçonne l'ampleur à partir des graves complications qui se présentent dans les structures sanitaires.

- Près de 20 % des femmes qui se présentent à la consultation PF ont des infections génitales. Peu d'entre elles sont conscientes de la gravité de ces affections et des risques de stérilité qui peuvent en résulter. Grâce aux campagnes d'information, le SIDA est bien connu, mais les comportements à risque demeurent surtout chez les hommes qui jouissent d'une grande permissivité sexuelle. L'exposition au risque d'infection par les MST-SIDA est plus grande chez les femmes et surtout les adolescentes pour des raisons biologiques. Les femmes en situation difficile à savoir les domestiques, les réfugiées, les migrantes qui vivent des situations précaires, sont parfois victimes de violences, de harcèlement sexuel et sont particulièrement à risque d'infection alors qu'elle ne bénéficierait pas de prise en charge socio-sanitaire.

- Le statut de la femme ne l'autorise pas, dans bien des cas, à prendre seules les décisions concernant sa santé sexuelle et sa santé reproductive. Le mari est souvent le centre de décision sur ces sujets, or la communication est rare entre époux sur ces problèmes pour permettre à l'homme de connaître les besoins spécifiques de sa conjointe. La violence conjugale est souvent étouffée au sein de la famille. Une mauvaise interprétation du Coran conduit certains maris à refuser la stérilisation pour des femmes ayant subi plusieurs césariennes mettant leur vie en danger.

- Les jeunes, particulièrement les adolescentes rencontrent des problèmes de communication avec leurs parents en matière de santé reproductive. Ils bénéficient d'une maturité biologique précoce (source de besoins sexuels) **en déphasage avec une autonomie économique tardive** qui ne leur permet pas de prendre femme. Les jeunes garçons et filles accèdent difficilement aux informations en matière de santé sexuelle et santé reproductive, ce qui n'empêche pas le développement des relations sexuelles hors mariage favorisées par les modèles diffusés par les médias. Face au stress et à l'incertitude de l'avenir lié au manque d'emploi, la consommation de drogue s'amplifie.

- Dans certaines régions, les interdits sexuels concernent les femmes du 3e Age dont les besoins en matière de santé ne sont pas pris en compte par des

programmes spécifiques. Beaucoup de femmes âgées souffrent de maladies liées à une mauvaise alimentation ou au mode de vie (diabète, hypertension artérielle...) couplées au risque d'ostéoporose et de cancers de l'appareil génital.

- La méconnaissance des risques expose beaucoup de femmes travailleuses à des maladies invalidantes ou préjudiciables à leur santé reproductive. Les maraîchères, les tanneuses, les teinturières, les agricultrices manipulent des produits chimiques, toxiques s'exposant aux dermatoses, aux cancers, à la stérilité (usage du DTT sur des produits alimentaires) et aux fausses couches.

- Les travailleuses de l'industrie, face aux tâches répétitives à la mauvaise protection contre le froid (industrie du poisson), aux mauvaises postures, à l'exposition à des substances chimiques toxiques souffrent de problèmes de santé touchant le squelette, le système nerveux, les bronches... Pour remédier à ces risques, des services de sécurité au travail et de protection sanitaire sont peu disponibles.

b) Influence de la disponibilité et de la qualité de services

* **L'accès aux services** : est cité par les populations comme une contrainte majeure pour l'amélioration de leur état de santé.

- **Les infrastructures sanitaires** : l'accès aux structures sanitaires s'est beaucoup amélioré ces dernières années mais reste encore insuffisant surtout en milieu rural.

Si les citadins disposent de services sanitaires dans un rayon de 1 à 5 km, en milieu rural la distance est de 30 km. Il y a en moyenne un centre de santé pour 155 000 hab. (norme OMS 1CS/50 000 hab) et la plupart de ces centres ne disposent pas d'un plateau technique et du personnel formé pour les urgences chirurgicales notamment les césariennes.

Etant donné la pénurie de sage-femme en milieu rural, les infirmiers chefs de poste commencent à être formés au suivi à la prise en charge à l'accouchement et à la référence des femmes enceintes. Grâce à la participation communautaire (associations d'originaires) et aux ONG beaucoup de cases de santé et de maternités rurales ont été construites en milieu rural. Mais la contribution des municipalités (hormis Dakar) et des communautés rurales reste timide, la part de leur budget destinée à la santé est rarement utilisée à cette fin. Les comités de santé contribuent au renouvellement des médicaments à l'entretien des locaux, au recrutement de personnel subalterne et même de médecins dans certaines régions. Ils participent à l'élaboration des plans d'action sanitaires à leur mise en oeuvre à leur évaluation. Ils sont partie prenante lors du monitoring de l'IB.

- **La disponibilité des médicaments** : L'état de santé des populations, particulièrement celui des femmes rurales se serait gravement détérioré n'eut été la meilleure gestion de la santé grâce à la décentralisation mais aussi à une disponibilité accrue de médicaments à travers la mise en oeuvre de la politique des médicaments essentiels, de l'initiative de Bamako (IB) renforçant la participation communautaire à la gestion de la santé. Les comités de santé ont mobilisé 2 800 000 000 en 1995. Mais les ruptures de stock persistent et le système de l'IB ne s'est pas encore généralisé. Malgré la mise en place des médicaments

essentiels, la dévaluation du franc CFA a contribué à renchérir le prix des médicaments. On assiste à un recours accru aux médicaments et à la médecine traditionnels pourtant ignorés par les autorités médicales.

Les femmes sont les principales usagères des services de santé en tant que bénéficiaires ou accompagnatrices, elles n'occupent pas de postes importants au sein des comités de santé. Elles sont reléguées dans les comités de maman peu fonctionnels qui ne participent pas lors de l'élaboration ou de l'évaluation des plans de développement sanitaire et lors du monitoring.

Cette faible participation des femmes explique en partie le manque de dynamisme des comités de santé pour générer d'autres ressources que celles provenant de la consultation ou de la vente des médicaments. Car il faut bien reconnaître que ce sont les femmes qui en général s'investissent dans des activités génératrices de revenus pour contribuer à régler des problèmes de bien être communautaire. Elles sont également les principales animatrices et cibles des activités de sensibilisation en matière de santé. Elles sont les auxiliaires de santé bénévoles qui permettent de pallier le manque de personnel : matrones, distributrices de chloroquine, auxiliaires IEC/PF, IEC-PEV...

- Le personnel de santé : il est en baisse constante (PAS) alors que la population desservie s'accroît. On recense en 1993 un ratio personnel/habitant de 1 Médecin pour 13.550 habitants et 1 Sage-Femme d'Etat (SFE) pour 2 844 femmes en âge de procréer alors que la norme OMS est de 1 SFE/300 FAR. Dans la structure administrative, on ne relève pas une seule femme médecin chef de région malgré leur ancienneté et leur compétence.

Malgré la pénurie de personnel, le recrutement reste stationnaire. La situation est encore plus préoccupante en milieu rural où l'on trouve peu de SFE.

Elles sont en général dans les grandes villes où en général les services en santé maternelle et de planification sociale sont fournis par elles. C'est récemment que les infirmiers diplômés d'état ont été autorisés à donner des services en matière de planification familiale avec une gamme très réduite de méthodes permises (pilule, condoms, spermicides). La formation à la césarienne n'est pas encore accessible pour les médecins de district. Certaines régions ne disposent pas de gynécologue. Alors qu'on déplore la pénurie de médecins dans les structures sanitaires, on enregistre de plus en plus de médecins chômeurs qui n'arrivent pas à trouver un emploi ou les moyens nécessaires à leur installation privée.

* La qualité de services

Face à la rareté des ressources, la satisfaction des clients apparaît comme un luxe et pourtant il s'agit d'un élément important pour l'efficacité des services. Ainsi le fort taux d'abandons constaté en PF par exemple est lié au mauvais accueil, à l'insuffisance des informations relatives aux effets secondaires, à la mauvaise gestion des effets secondaires, aux ruptures de stocks de produits contraceptifs.

Beaucoup de clientes sont découragées par le nombre important de consultations préalables à la contraception coutuses et souvent inutiles. Une étude menée par

Population Council et la Clinique de gynécologie obstétrique en 1994 sur la perspective de la cliente montre que certaines clientes ont eu à se présenter 9 fois à la consultation avant d'obtenir leur méthode contraceptive.

« L'analyse situationnelle des points de prestations de services PF » effectuée par le PNPf avec l'aide de Population Council révèle que le temps d'attente des clientes est très long (30 à 90 mn) et il n'est pas exploité pour mener des activités d'information sanitaire. Etant donné l'exiguïté des locaux, la confidentialité n'est souvent pas respectée. L'étroitesse de la gamme des produits contraceptifs ou des médicaments essentiels couplée au manque de counseling ne permet pas au client de choisir de manière judicieuse selon ses besoins. Par exemple. L'Analyse situationnelle montre que nombre de prestataires PF utilisent pour elles mêmes les méthodes naturelles, et pourtant elles ne fournissent pas d'information sur ce sujet à leurs clientes. De même la miniaparatomie est rarement citée.

La disponibilité de tous les services SMI/PF chaque jour, dans toutes les structures de santé n'est pas effective. Les besoins globaux de la femme ne sont pas pris en compte par les prestataires pour lui proposer des informations sur les services connexes existant : par exemple des conseils sur la vaccination des enfants aux mères qui viennent à la consultation PF et vice versa.

Les services en matière de contraception et même les informations relatives à la santé reproductive et la santé sexuelle sont refusées aux adolescents par beaucoup d'agents de santé qui s'érigent en censeurs.

Ce même rejet se trouve parfois face à des suites d'avortement mettant en danger la vie des femmes concernées.

En prévention les conseils post avortement sont pratiquement inexistant. L'éducation à la vie familiale dans les écoles ou les CDEPS ne touche pas les adolescentes en situation difficile telles que les personnes déplacées, les domestiques, les handicapées, les réfugiées. A cela s'ajoute que ces groupes du fait de leur pauvreté, et de leur absence de couverture sociale ont faiblement accès aux services de santé et y sont parfois mal accueillis.

En effet, même si une bonne partie du personnel fait montre d'un grand dévouement, les conditions de travail difficile créent des frustrations qui rejailissent parfois sur la communication entre agents de santé et bénéficiaires des services. Ce phénomène est souvent amplifié par les média.

Pour corriger cette situation une politique et des normes de prestation de services SMI/PF ont été élaborées et sont fondées sur les droits du client et les besoins des prestataires. Il reste à les diffuser et à les mettre en pratique.

Les problèmes de santé sont aggravés par d'autres facteurs démographiques et socio-économiques tels que le taux d'accroissement naturel de la population de 2,7% avec un dédoublement de la population tous les 15 ans, un indice synthétique de fécondité de 6,0 et un taux de natalité de 40,8 pour 1000, la dégradation des conditions de vie et l'analphabétisme important des populations.

Le faible accès à certains services de bases comme l'eau potable et l'assainissement, ainsi que la dégradation de la situation nutritionnelle influencent également le niveau de santé.

3.3 les contraintes identifiées

Les contraintes majeures qui nuisent à la santé des femmes sont :

- Forte mortalité et morbidité maternelle.
- Insuffisance de prise en compte des besoins des femmes dans les programmes de santé.
- Faible maîtrise de la fécondité.
- Difficulté d'accès aux informations et services en santé reproductive pour les adolescents.
- Malnutrition des femmes enceintes et allaitantes.
- Grande vulnérabilité des femmes, des adolescentes aux MST/SIDA.
- Développement des violences à l'encontre des femmes, des adolescentes et des petites filles.
- Faible accessibilité des services de santé aux femmes en situations difficiles.

3.4 objectifs

- Réduire la mortalité et la morbidité maternelle
- Contribuer à assurer une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans les programmes de santé et d'IEC
- Améliorer la prévalence contraceptive
- Contribuer à assurer une meilleure maîtrise de leur SR par les adolescentes
- Améliorer l'état nutritionnel des femmes et des enfants
- Prévenir les risques d'infection des femmes et des adolescentes aux MST/SIDA.
- Lutter contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, des adolescentes et des petites filles.
- Améliorer la situation socio sanitaire des femmes en situations difficiles.

3.5 stratégies

Pour améliorer le système de prise en charge de la santé des femmes, des adolescentes et des petites filles quelques axes stratégiques ont été identifiés. Un certain nombre de stratégies et d'action sont pris en compte par le MSAPS et le Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille va mettre l'accent sur des programmes complémentaires axés sur la recherche, l'information, la sensibilisation des populations, le plaidoyer auprès des décideurs et leaders et la prévention des risques.

Ses stratégies tournent autour de l'implication des femmes, à travers les associations, à la définition du problème de santé qui les concerne..du renforcement du leadership des femmes afin qu'elles puissent assumer des postes de responsabilité au sein les structures et comités de santé.

Le Ministère de la Femme, prendra en charge particulièrement les domaines suivants

Le plaidoyer pour la prise en charge des problèmes de santé émergents.
La lutte contre les violences faites aux femmes.
La lutte contre les pratiques néfastes.
La mise en place de mesures pour la prise en charge socio-sanitaire des femmes en situations difficiles.
La promotion de la Santé Reproductive et la santé sexuelle (plaidoyer et mobilisation sociale).
Tous ces programmes seront soutenus par la recherche action et il faudra en assurer le suivi et l'évaluation.

4 LES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE ET L'ACCES DES FEMMES A LA PRISE DE DECISION

4.1 Contexte

Les actions actuelles en faveur des droits de la femme et de la petite fille, leurs préoccupations et orientations doivent être abordées dans le contexte sénégalais des politiques de promotion féminine en tirant les leçons qui s'imposent de leurs succès et de leurs échecs. Les actions menées, ces trente dernières années, reposent sur un arsenal de règles politiques et juridiques et un ensemble de mesures sociales. Entreprendre, aujourd'hui, un bilan des droits des femmes et de leur accès à la prise de décision, en promouvoir de nouveaux et élaborer un plan national d'action en la matière, c'est en reconstituer les acquis essentiels et les lacunes graves, c'est mettre en exergue les droits fondamentaux que la communauté internationale reconnaît aux femmes comme inaliénables. **En effet, toute promotion des droits des femmes doit s'inscrire dans le cadre des stratégies définies tout au long de la Décennie des Nations Unies pour la femme à Mexico (1975), à Copenhague (1980) et à Nairobi (1985), et enfin à Beijing (1995).** La Déclaration du Conseil des Ministres à la Conférence Africaine des Femmes de Dakar (Novembre 1994) qui préparait Beijing situait la plateforme africaine dans la même mouvance, malgré les restrictions multiples. Dans le même ordre d'idées, on ne saurait ignorer les gains considérables, au moins sur le plan des idées et des principes, des grandes manifestations internationales qu'ont été le Sommet de la terre (Rio de Janeiro 1992), la Conférence sur les Droits de l'Homme (Vienna, 1993), la Conférence sur la Population et le Développement (Caire 1994) et le Sommet sur le Développement social (Copenhague 1995).

La Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en Juin 1993, à Vienne, rappellent que :

« Les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. L'égalité et pleine participation des femmes à la vie politique, civile, économique, et culturelle, aux niveaux national, régional et international, et l'élimination totale de toutes les formes de discriminations fondées sur le sexe sont des objectifs prioritaires de la communauté internationale.¹ »

De même, on tiendra compte des principes édictées par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples entrée en vigueur le 21 Octobre 1986 et ratifiée par le Sénégal (loi 82-04 du 15 Juin 1987).

Faut-il rappeler que le Sénégal a, dès son indépendance en 1960, adhéré à la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948** qui fonde l'égalité de droits pour tous et dont un grand nombre d'articles donnent forme à la Constitution.

¹ Discrimination à l'égard des femmes : la convention et le comité, Série Droits de l'Homme, Fiche d'information n° 22, Campagne mondiale pour les droits de l'homme, Centre pour les droits de l'homme, Nations Unies, Genève & New York, 1995 P.1.

Celle-ci stipule que les instruments internationaux, lorsqu'ils sont ratifiés par le Sénégal, ont une autorité supérieure à celle de la loi nationale (Art. 79).

Parmi les instruments juridiques élaborés par les Nations unies et ratifiés par le Sénégal, la Charte internationale des droits de l'homme joue, comme cadre de référence, un rôle extrêmement important². Mais, on se référera surtout à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), **ratifiée par le Sénégal en 1985** qui renforce les dispositions de la Charte et des autres instruments internationaux pour l'abolition des discriminations à l'endroit des femmes dans tous les secteurs de la sphère publique ou privée. Ces discriminations, limitent les droits des femmes dans des domaines aussi différents et complexes que la famille, le monde du travail, l'école ou le champ politique. Elles dévalorisent, voire récusent leur contribution à la vie de leurs communautés.

Soulignant que « la discrimination est un obstacle à la croissance économique et à la prospérité », la Convention recommande de « changer les comportements, et, à cette fin grâce à l'éducation, (d') amener les hommes et les femmes à accepter l'égalité de droits et de responsabilité et à surmonter les préjugés et les pratiques qui découlent de rôles stéréotypés ». Enfin, la même Convention préconise l'adoption par les Etats et les communautés de dispositions appropriées pour que l'égalité de droit se traduise en égalité de fait.

Inscrite les droits des fillettes sur l'agenda de la Conférence mondiale des femmes de Beijing était une revendication de l'Afrique dont le Sénégal, rappelons le, était le porte parole. Elle venait appuyer les propositions de la **Convention relative aux Droits de l'Enfant adoptée par les Nations Unies en 1989 et ratifiée par le Sénégal en 1990**.

Par enfant, la Convention définit tout individu âgé de moins de 18 ans, à moins que la majorité légale n'ait été fixé à un âge inférieur ou supérieur. De nombreuses dispositions de cette convention ont été reprises et renforcées par les déclarations et plateformes d'actions d'autres conférences, notamment le Sommet Mondial sur le Développement Social de Copenhague, la Conférence sur la Population et le Développement du Caire et celle des Droits de l'Homme de Vienne. Les problèmes d'éducation et de santé des fillettes ont été des domaines critiques sur lesquels les Etats se sont appesantis.

² **La Charte internationale des droits de l'homme regroupe** : la Déclaration universelle des droits de

l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, celui relatif aux droits civils et politiques et les deux protocoles facultatifs qui s'y rapportent. « Ensemble des instruments constituent la base morale et juridique sur laquelle reposent toutes les activités de promotion de l'ONU relatives aux droits de l'homme et sur laquelle a été édifié le mécanisme international de protection et de promotion des droits de l'homme », in Discriminations à l'égard des femmes, op.cit.p.2.

4.2 Domaines de préoccupation

Les rubriques suivantes ont été prises en compte comme domaines primordiaux de droits des femmes, et des fillettes et d'accès à la prise de décision :

- *Le Droit de la Famille*;
- *Les Droits à l'éducation* (formelle et non formelle) et à la formation (formelle et non formelle);
- *Les Droits spécifiques aux femmes rurales* sur leurs activités et la gestion des ressources naturelles et environnementales : reconnaissance du rôle des sexes dans l'agriculture, reconnaissance du rôle des femmes, leur accès à la terre, accès à l'équipement, à la technologie, au crédit, à la commercialisation, à la formation, amélioration de leur position dans le secteur de la pêche et de l'artisanat, à la gestion des ressources naturelles et à l'eau potable.
- Les Droits du travail : activités et emplois publics et privés, urbains, sécurité et prévoyance sociale, conditions et organisation du travail, organisation du temps de travail
- *Les Droits économiques* : entreprenariat et accès à l'entreprise artisanale, petites et moyennes entreprises, formation à l'entrepreneuriat, crédit etc...
- *Les Droits des femmes en matière de santé, sexualité et reproduction* : planification des naissances, avortement, MST, SIDA, intégrité physique du corps (mutilations sexuelles) ; la sexualité et la fécondité des adolescentes ;
- *Les violences* : violences domestiques, viol, harcèlement sexuel, etc...
- *Les Droits politiques et la citoyenneté* : démocratie, accès des femmes au pouvoir de décision, représentation dans les structures politiques locales, régionales, nationales et internationales, etc...
- *Les Droits des femmes en situations particulières* : femmes réfugiées, déplacées, immigrées, en prison, handicapées.

a) Le droit de la Famille

En instituant l'Année Internationale de la Famille, en 1994, les Nations Unies avaient pour but de « **construire la plus petite démocratie au cœur de la société** ». Elles rappelaient que l'exercice de la démocratie se devait de commencer déjà au sein de la famille qui est considérée comme la cellule de base de société. Ainsi les activités de cette année internationale cherchaient à promouvoir les droits humains de base et les libertés fondamentales accordés à tout individu par les instruments élaborés sous l'égide des Nations Unies et agréés par la communauté internationale, quelque soient le statut de l'individu, la forme et la condition de la famille. Elles encourageaient les politiques à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la famille et faire partager pleinement les responsabilités domestiques et les chances d'emploi.

Si les droits femmes doivent être conquis dans la société, au niveau de l'organisation du travail ou de la vie politique, c'est d'abord dans la famille que se situent les premiers enjeux. **C'est dans la famille que s'inscrivent les premières pratiques discriminatoires dont pâtissent les femmes, en raison de leur féminité.**

Toutes les législations afférant à la famille, qu'il s'agisse du consentement au mariage de la femme ou du statut juridique de chef de famille dévolu d'emblée à

l'homme, de la réglementation du divorce ou de celle de l'héritage, ont un impact certain sur les droits des fillettes et de femmes. **Le Code de la Famille (loi 72-61 du 12 Juin 1972) est ici un instrument de référence.** Son ambition est de garantir, sans distinction d'origine et de religion, les droits des individus et, en particulier, ceux de la Femme et de l'Enfant, à qui il veut assurer une protection juridique, au sein de la famille et de la société. **Le Code constitue un acquis indéniable**, même s'il continue de comporter nombre de disposition contradictoires et de clauses discriminatoires envers les femmes par exemple, la fidélité entre conjoints est une obligation du Code, mais, dans le même temps, la polygamie est autorisée jusqu'à quatre épouses pour l'homme.

On constate que **le recours au Code de la Famille reste faible en ville et quasi nul en milieu rural.** Les femmes s'adressent peu à la justice pour trois raisons qui sont des contraintes majeures à lever :

- *les pesanteurs socioculturelles* ;
- *l'appréhension de l'appareil judiciaire et de son utilisation* pour des raisons de morale sociale, d'incompréhension de son mode de fonctionnement qui requiert des formalités compliquées et en langue étrangère, etc... ;
- *la méconnaissance des lois et de leur contenu*, notamment le Code de la famille qui est pourtant la première législation à laquelle elles ont recours.

Lorsque les femmes s'adressent à la justice, c'est d'abord pour des question liées la famille : régler leurs problèmes au niveau du mariage et du divorce, de la garde des enfants ou de la pension alimentaire. Or, comme on l'a souligné plus haut, le code a cherché à étendre la protection des femmes et des enfants. Mais il a dû trouver un compromis entre un certain nombre de valeurs culturelles encore vécues par les populations sénégalaises, les libertés et obligations religieuses et les principes de la laïcité d'origine occidentale.

Le Code de la Famille renferme encore de nombreuses mesures discriminatoires à l'égard des femmes et il se présente, dans certaines de ses dispositions, comme un renforcement du pouvoir patriarcal : maintien d'une législation défavorable en matière de pouvoir familial (puissance maritale et prééminence de la puissance paternelle, mariage et polygamie, succession avec l'inégal héritage entre homme et femme....)

Les femmes assument souvent les responsabilités de chef de famille, mais le Code de la famille ne reconnaît que l'autorité du père. Le Code devrait être modifié pour **qu'une double responsabilité soit reconnue et que l'autorité sur les enfants soit parentale** (père et mère). Dans le contexte actuel, l'autorité de la mère n'est reconnue qu'en cas de carence, ce qui est dégradant pour les deux. Une femme seule ayant des enfants à la charge n'a pas encore la possibilité d'en tenir compte pour le calcul de son imposition sur le revenu.

b) Femme et droit du travail

Le fait d'être femme fait subir une discrimination sexiste voulue ou non par les responsables du secteur public et privé. On la retrouve allant de pair avec le faible niveau d'instruction et de qualification professionnelle, la spécialisation dans des métiers réputés féminins, et outre une série de discriminations sexistes qui vont du mauvais respect de la législation du travail (en termes de recrutement), aux conditions de travail, de responsabilisation (accès aux mêmes niveaux de

Toutefois, malgré d'importants efforts fournis et beaucoup de progrès réalisés, ce droit tarde encore à devenir une réalité pour une majorité de filles et de femmes sénégalaise. En effet, le taux de scolarisation des filles est de 54 % contre 67 % pour les garçons et le taux d'analphabétisme des femmes de 78 % (contre 65 % pour les hommes en 1996). Cela signifie que seulement cinq (5) filles sur 10 ont la chance d'accéder à l'école et deux (2) femmes sur 10 ont reçu une éducation de base (lire, écrire, calculer, compter).

Cette situation constitue une limite certaine pour la population féminine puisse participer pleinement et activement au processus de développement.

e) Droit des femmes en matière de santé

C'est ici que l'on se rend compte que les politiques ont généralement associé, la santé de la femme à celle de l'enfant et, plus globalement au bien-être familial, comme si, en dehors de son rôle de mère, elle n'avait pas de besoins propres de santé. Or la santé de la mère est avant tout la santé de la femme. Il ne peut y avoir de maternité sans risque sans « féminité » sans risque. D'abord des problèmes de santé se posent et se posent différemment, en fonction des âges : les fillettes, les femmes en âge de procréer et les ménopausées ont des besoins différents. Ensuite, les pathologies courantes dans la population sénégalaise affectent aussi toutes femmes : grandes endémies, affectations cardio-vasculaires aggravées par la grossesse, maladies infectieuses, parasitaires et psychiatriques. Certaines pratiques culturelles persistent et affectent la santé des femmes et de fillettes (mutilations sexuelles, mariages précoces, accouchements domestiques, interdits alimentaires, etc...).

Enfin, l'état de santé des femmes dépend largement des conditions de vie ^{des} ~~femmes~~. Les mauvaises conditions de vie affectent particulièrement les femmes en âge et période de fécondité. Le coût élevé des prestations, la précarité des structures sanitaires et d'un personnel de santé qualifié est, on le sait, en grande partie, à l'origine du niveau très élevé de mortalité et morbidité maternelle. La mortalité maternelle se situe à un niveau inacceptable de 510 pour 100 000 naissances vivantes au Sénégal par rapport à la moyenne actuelle occidentale qui est de 9 pour 100 000.

f) Les violences contre les femmes

La violence contre les femmes est aujourd'hui définie comme un obstacle à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix que la communauté internationale s'est fixés. Elle viole leur droit fondamental à la liberté. Si l'on a une définition usuelle de la violence, il est important de noter l'élargissement de la discrimination fondée sur le sexe³ à violence fondée sur le sexe que l'on définit comme « violence exercée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche spécialement la femme. Elle englobe les actes qui infligent des tourments ou des souffrances d'ordre physique, mental ou sexuel, la menace de tels actes, la contrainte et les autres privations de liberté³ ».

³ Par. 6 de la Recommandation générale n° 19 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : 1

C'est certainement dans le domaine politique que les femmes ont eu le plus de mal à obtenir des droits, puis à la faire respecter alors qu'elles constituent la fraction majoritaire de l'électorat. Elles sont éligibles à tous les organes et instances politiques et ceci à tous les niveaux national, régional et local, mais leur sous-représentation dans les structures de prise de décision est criante.

Les chiffres suivants montrent la sous représentation notoire des femmes dans le domaine politique et les instances de décision en 1995, malgré quelques progrès réalisés ces dernières années :

- Ministres dans le Gouvernement 3 femmes/33 Ministres soit **9,09 %**
- Parlementaires dans la 8ème législature 12 femmes/120 Députés soit **10 %**
- Conseil municipal et conseil rural 779 femmes sur 9 828 conseillers soit **7,92 %**
- Une seule femme Maire jusqu'en 1992. A l'heure actuelle il n'y a aucune femme maire soit **0%**
- Une seule femme chef de village sur 13 000 soit **0%**
- Ordre des magistrats 27 femmes sur 218 magistrats soit **12,38 %**
- Ordre des avocats 39 femmes sur 270 avocats soit **14,44 %**.

Ce retard important est conforté par un certain nombre de contraintes liées aux pesanteurs culturelles, l'analphabétisme et également à des barrières institutionnelles. **Ce retard devra être comblé par une politique de discrimination positive affirmée.**

h) - Les droits des femmes en situations particulières

Par femmes en situation particulières on entend au Sénégal les femmes handicapées, les femmes en prison, les femmes réfugiées ou déplacées, les femmes migrantes, les femmes mendiantes et la fillette en situation de travail ou victime ou d'exploitation sexuelle.

Pour ces catégories de femmes, on constate au Sénégal la faiblesse de la protection sociale ainsi qu'une insuffisance de la protection juridique, **malgré la signature par le Sénégal des conventions les concernant.**

Ces femmes sont dans des situations de vulnérabilité spécifique notamment en matière de santé de la reproduction ou encore dans des conditions de vie précaires et souvent très exposées aux violences.

Pour les femmes handicapées, le faible accès aux soins, aux services de planification familiale et à l'emploi les exposent à la mendicité et aux grossesses multiples.

Il n'existe qu'une seule prison de femmes au Sénégal (à Rufisque) qui est dans un état de délabrement avancé. Dans les 10 régions les femmes détenues ne bénéficient pas encore de mesures spécifiques visant à les protéger contre certains abus sexuels.

Pour les femmes réfugiées, il n'existe pas encore de législation interne.

Pour les femmes mendiantes, on remarque que le relâchement du tissu social et la paupérisation croissante, les poussent de plus en plus à investir la rue avec leurs familles. C'est ainsi que la mendicité n'est plus de nos jours l'apanage des femmes

victimes de handicaps mais aussi bel et bien des femmes valides qui vivent de cela en y exposant fortement les enfants.

Pour les fillettes, les catégories principales ciblées concernent celles qui sont dans la prostitution (qui est interdite pour les mineures au Sénégal) et les fillettes en situation de travail. On constate actuellement une recrudescence de ce phénomène de prostitution chez les mineures selon les services cliniques de prévention des MST/SIDA, pour plusieurs raisons énoncées dont la pauvreté et la pression familiale. Le travail précoce des fillettes également, dont on note l'évolution surtout depuis la dévaluation constitue une contrainte majeure à la scolarisation des filles tout en les exposant à de multiples risques liés aux harcèlements sexuels, aux viols, aux avortements, aux infections, aux MST et au SIDA.

Face au vide juridique pour les femmes en situations particulières, il convient de leur assurer une plus grande protection afin de leur permettre de jouir des mêmes droits que le reste de la population.

4.3 Contraintes majeures

La contrainte fondamentale identifiée est l'inégalité entre les sexes que l'on retrouve de façon constante à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie des femmes. Les femmes n'ont pas le contrôle de leur vie, de leurs productions matérielles et spirituelles. Elles ne peuvent décider de leur place dans la famille, dans l'économie, dans la politique et dans la culture globale. Elles ne sont pas dans les lieux où se prennent les décisions qui vont peser sur leurs destinées. Ces contraintes à la base de cette inégalité sont liées au caractère patriarcal de la société. Il y a là toute une idéologie culturelle, politique et religieuse de domination de l'homme sur la femme.

Les contraintes majeures ci-dessus feront l'objet d'une étude approfondie :

- L'inadaptation de la législation nationale et insuffisante application des lois en faveur des femmes
- L'insuffisance de l'information sur les droits des femmes
- La forte prégnance des pesanteurs socioculturelles sur le statut de la femme et de la petite fille
- La faiblesse du statut économique des femmes
- L'importance des pratiques néfastes et des violences exercées sur les femmes et la petite fille
- La faible représentation des femmes dans les instances de décision
- L'insuffisance de la protection des femmes en situations particulières.

4.4 Objectifs généraux

1. Assurer l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes au sein de la famille et dans les textes
2. Elever le niveau d'information des divers secteurs de la société sur les droits des femmes

5.- MECANISMES INSTITUTIONNELS DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT DES FEMMES.

5.1 Mécanismes institutionnels.

a) Contexte

a.1 Un cadre institutionnel marquée par une évolution constante.

Le Gouvernement du Sénégal a depuis son accession à l'indépendance progressivement inscrit la promotion de la femme parmi ses actions prioritaires. L'engagement des pouvoirs publics dans cette démarche s'est traduit par un effort de création et d'adaptation de structures chargées de conduire la promotion de la femme. Trois périodes ont marqué ce processus.

De 1960 à 1975

Cette période correspond à celle de l'animation rurale et de l'animation féminine en particulier. Les actions de cette dernière devaient poser la problématique de l'implication des femmes dans les structures de l'Etat. Très tôt en 1960, naissait le premier centre féminin d'animation rurale à Thiologie, dans le département de Matam. Un peu plus tard, le Centre de Formation des Monitrices d'Economie Familiale et Rurale et l'Ecole Normale d'Enseignement Technique Féminin virent respectivement le jour en 1963 et 1964. Ces centres avaient pour mission de former des cadres féminins destinés à encadrer les femmes rurales. Ainsi, on évoluait vers une institutionnalisation de la question de l'intégration des femmes au développement s'articulant autour des centres d'animation où les agents de l'Etat, les animateurs et animatrices sont chargés de promouvoir l'éveil des consciences et la participation populaire. Il faut noter que le programme d'animation différait selon la cible. Ainsi, l'orientation donnée à l'animation féminine faisait référence aux rôles de mère et d'épouse de la femme et consistait essentiellement en des programmes d'économie familiale alors que l'animation masculine privilégiant la participation des hommes au développement économique mettait l'accent sur la formation technique.

De 1975 à 1985

Le début de cette période coïncidait avec l'Année Internationale de la Femme et la proclamation par l'ONU de la Décennie de la Femme. Ces deux événements furent mis à profit par le Sénégal pour augmenter la prise de conscience des problèmes posés par le statut inférieur des femmes dans la société. Ainsi fut créé en 1978 un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine qui, plus tard sera fusionné avec le Secrétariat d'Etat à la Promotion Humaine. Trois ans après, naissait le Ministère du Développement Social au sein duquel était mis en place la Direction de la Condition Féminine.

En 1988, un décret réorganisant le Ministère du Développement Social devait pour une approche plus globale de la question féminine, substituer la Direction de la Famille et des droits de la Femme à la Direction de la Condition Féminine.

Durant cette période on observe une réorientation des interventions de l'animation féminine.

L'Etat, reconnaissant le rôle primordial des femmes dans la production agricole et dans l'économie en général, accorde aux fonctions d'agent économique des femmes, une place prépondérante dans les programmes d'animation féminine.

L'accent est mis sur les activités d'allègement des travaux domestiques et les projets générateurs de revenus pour les femmes. Le Plan d'action de la Femme de 1982 constitue ainsi le cadre de référence pour les actions à mener durant la décennie dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'emploi et des activités rémunératrices.

Les années post-décennie de la femme

Cette période peut être comprise comme celle de la consolidation des acquis. En 1990 fut créé le Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de la Condition de la Femme et des Enfants. En 1991, ce Ministère devient le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille comprenant un service du développement communautaire et 3 cellules chargées respectivement des programmes Femme, Enfant et Famille.

Cette situation prévaudra jusqu'en mai 1996, date à laquelle le Président de la République autorise la création de deux directions: la Direction du Bien-Etre Familial et la Direction du Développement Communautaire.

La mission de chaque direction fait apparaître une volonté réelle de doter le MFEF d'un cadre qui embrasse toutes les préoccupations liées à la promotion du statut de la femme. On perçoit mieux le rôle que doivent jouer les populations dans le développement économique et social mais aussi celui des pouvoirs publics et des autres acteurs à côté des bénéficiaires. Ce nouveau cadre institutionnel confère à l'animation un rôle essentiel dans la promotion du statut de la femme et de son développement communautaire.

Ces organes viennent compléter le Cabinet et les Services rattachés que sont le Centre National de Documentation pour la Femme et le Bureau de Suivi et de Coordination des Projets.

Le mécanisme institutionnel de coordination ainsi décrit, est également reproduit à la base grâce à une **représentation décentralisée** au niveau de l'arrondissement, du département et de la région.

Ce schéma institutionnel est renforcé par la création d'**organes de concertation** à savoir **un Comité Inter-Ministériel de suivi de la politique de promotion de la femme et de l'enfant** et **un Comité National Consultatif de la Femme** où siègent les points focaux des différents ministères techniques, des représentants des Organisations Non Gouvernementales et des Associations et Groupements de promotion féminine.

Il convient de noter, à ce titre, l'insuffisance de la prise en charge effective de la question des femmes par les points focaux dans leurs départements respectifs en dépit des directives et circulaires prises, à cet effet, par les autorités.

Programme de Mkhachhi Sissel et M. M. M. M.

L'institution par décret (n°80-269) en 1980 d'une **Quinzaine Nationale de la Femme Sénégalaise** permet chaque année un débat, sur l'ensemble du territoire, autour des questions préoccupant la femme. De 1980 à 1996 les principaux thèmes retenus ont concerné : le premier Plan d'action National de la Femme, la politique de promotion féminine, les femmes, l'environnement et l'autosuffisance alimentaire, la promotion économique des femmes, la lutte contre le gaspillage et enfin l'harmonisation de la législation nationale conformément aux engagements internationaux.

Ces quinzaines sont l'occasion pour les femmes d'exprimer leurs besoins et de rendre visible leurs potentialités et pour les autorités de mieux cibler leurs interventions en fonction des préoccupations exprimées par la base.

Toutefois, le maintien voire le renforcement d'un tel mécanisme nécessite d'accroître les ressources financières pour son organisation et d'en améliorer la préparation technique conformément aux évaluations des différentes quinzaines.

Le Grand Prix du Chef de l'Etat est le dernier maillon de ce dispositif institutionnel pour la promotion de la femme. Ce prix, d'une valeur de cinq millions de F.CFA, a été créé en 1990 à l'initiative du Chef de l'Etat. Il est conçu comme instrument d'émulation destiné à récompenser, chaque année, le groupement féminin qui s'est le plus distingué dans les actions de développement économique et social. Les femmes le perçoivent comme une consécration importante et une source de financement appréciable.

La revue institutionnelle du mécanisme chargé de la promotion de la femme, ainsi décrit, a mis en évidence deux atouts majeurs au profit du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, **il s'agit de la constance de l'engagement des autorités gouvernementales et de la continuité dans les programmes de promotion de la femme.**

Par ailleurs, l'existence d'un personnel et des structures décentralisés jusqu'au niveau administratif le plus périphérique est également un acquis incontestable dans la conduite des programmes du ministère.

Toutefois, les contraintes liées au maintien de ce personnel du fait des départs volontaires, du grand nombre de départs à la retraite, du faible niveau de recrutement, de la faiblesse des rémunérations par rapport aux Bailleurs de fonds et aux ONG, posent à terme le problème du maintien de la stratégie de proximité qui constitue un outil essentiel à l'exécution des programmes et à la mobilisation sociale.

a.2 Le partenariat avec le mouvement associatif.

Les actions du mouvement associatif. La naissance de groupements de promotion féminine et leur articulation à tous les échelons administratifs a abouti à la création de structures fédératives : La Fédération des Associations Féminines (FAFS) en 1977 et la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF) en 1987.

La FAFS a pour mission de contribuer à la promotion des associations membres. Sa stratégie est basée sur le renforcement des capacités des femmes par des actions de formation et le développement d'initiatives génératrices de revenus. Elle a connu des moments de léthargie qui ont conduit à limiter la mobilisation des associations affiliées. Actuellement, elle s'est engagée dans le renforcement de ses structures

pour créer les conditions de relance des activités des associations et de développement de réseaux d'épargne et de crédit.

La FNGPF est constituée de 3641 groupements de promotion féminine comptant environ 500.000 femmes. Structurée au niveau local, départemental, régional et national. Elle est reconnue comme un vecteur d'appui à la politique gouvernementale pour la promotion de la femme. Cependant depuis 1992 elle connaît une certaine léthargie induite par une gestion bicéphale à tous les postes des instances dirigeantes et, en conséquence, l'impossibilité de tenir les réunions statutaires. Elle s'est ainsi installée dans une situation de non fonctionnement créant une situation d'exception en raison du dispositif de co-gérance mis en place depuis 1991. Le blocage actuel requiert la révision des statuts de l'organisation afin de rendre la gestion beaucoup plus souple. Cela devrait replacer la Fédération dans sa position de vecteur d'appui qu'elle doit jouer pour la promotion de la femme, en particulier, en milieu rural.

Les autres organisations. D'autres associations de femmes ayant pratiquement la même vocation que ces deux dernières se sont développées récemment. On note particulièrement: l'Association des Femmes d'Affaires et Commerçantes (AFAAC), les sections féminines du Groupement Economique du Sénégal (GES) et de l'Union National des Commerçants de l'Informel du Sénégal (UNACCOIS), le Réseau Africain de Soutien à l'Entreprenariat Féminin (RASEF) et le Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF). Mais malgré leur diversité et la complémentarité qui apparaît à travers l'analyse de leurs activités, ces organisations sont autonomes et développent très peu de relation entre elles. C'est ainsi qu'en l'absence d'une structure formelle de collaboration, ces organisations contribuent de manière épisodique aux programmes développés par le Ministère de la Femme.

Par ailleurs, les femmes membres des confédérations syndicales s'organisent et oeuvrent pour la défense des femmes travailleuses. Ces structures ont commencé à être prises en compte récemment dans les actions de promotion du statut de la femme. Au plan sous-régional, la création de l'Association des Femmes d'Afrique de l'Ouest (AFAO) constitue un maillon important dans le processus d'intégration économique des Etats Ouest-Africains en cours.

a.3 Le partenariat Etat/Bailleurs de fonds/ONG/ plus orientés vers la recherche d'efficacité.

Dans le souci d'appuyer plus efficacement les pouvoirs publics dans leurs actions de développement, la communauté des bailleurs de fonds et les ONG a mis en place également un cadre de concertation inter-agences pour les questions liées à la promotion de la femme et se sont tous inscrits dans une vision de genre et développement pour leurs programmes actuels et futurs.

Dans ce sens, le décret 96 103 du 8 Février 1996, confirmant la coordination des ONG par le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, vient réaménager les modalités d'intervention des ONG au Sénégal en prévoyant des cadres de concertation à trois niveaux :

La promotion de la femme requérant de multiples actions sectorielles, il sera indispensable d'encourager la coopération et la participation active de multiples institutions : organes législatifs, établissements de recherche et d'enseignement, associations des femmes, médias, organismes financiers, secteur privé et collectivités locales. Dans ce sens et pour créer l'environnement de collaboration favorable, les pouvoirs publics devront, dès adoption du plan d'action, prendre les initiatives allant dans le sens souhaité.

c) Objectifs globaux

1. Améliorer les performances des mécanismes institutionnels chargés de la promotion du statut de la femme.
2. Augmenter la participation financière de l'Etat des BDF, des ONG et des bénéficiaires à l'appui institutionnel et à la promotion du statut de la femme.
3. Assurer une meilleure synergie des structures impliquées dans la promotion des femmes.
4. Améliorer la prise en compte des besoins et potentialités des femmes dans les politiques et programmes nationaux de développement.
5. Améliorer la coordination par le MFEF des diverses interventions en faveur des femmes.
6. Redynamiser les instances fédératives de femmes.
7. Accroître la capacité d'intervention des organisations fédératives des femmes.
8. Mettre en place un système efficace de suivi-évaluation des activités de promotion de la femme.
9. Favoriser une image plus positive de la femme au sein de la société et rendre plus visible la participation et le rôle des femmes dans le développement

*à placer au
Vidéo Ecucadome*

5.2 Les Mécanismes de financement

Apprécier les conditions d'accès aux crédits ainsi que les difficultés rencontrées par les femmes dans leurs activités suppose au préalable un examen des mécanismes existants et une analyse des différentes politiques menées pour couvrir les besoins des agents économiques dans leur globalité.

a) Le financement formel

a.1 **Les différentes institutions de financement de l'économie sénégalaise.**

A ce niveau, on peut distinguer trois types : L'institut d'émission, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les banques commerciales et les institutions spécifiques.

La BCEAO est l'institution d'émission de la monnaie nationale, le Franc CFA, et est commune à 7 pays de la sous-région ouest africaine. Elle est un élément clef dans la constitution et le volume de l'offre de crédits au niveau national.

Les banques commerciales qui sont actuellement au nombre de six intervenant en principe dans tous les domaines de vie économique et sont orientées dans la recherche du profil maximum. Ce sont la SGBS, la BICIS, la City Bank, la CBAO, le Crédit Lyonnais et la BST.

Les institutions spécialisées

* **La BHS et la CNCAS** orientées vers les activités économiques jugées moins attractives par les banques commerciales, elles ont une mission de service public et de financement, des activités de développement et du secteur primaire de l'économie en particulier l'habitat social et le secteur rural.

* **Les établissements à capital risque (SENINVEST)** ou de **crédit bail (SOGECA)** visent à faire partager les risques de l'emprunt entre le bénéficiaire et l'institution de financement.

* **Le Fonds de Promotion Economique (FPE)** d'un montant de 39 milliards de F CFA est un emprunt de l'Etat sénégalais auprès de la BAD pour appuyer le financement de la PME/PMI. Une partie des fonds sont alloués aux entrepreneurs par les banques de la place. Encore peu de femmes y ont accès.

* **Le Projet d'Appui à la Micro-Entreprise (PAME)** pour un montant de 1, 7 milliards F CFA appuie principalement les artisans et le secteur informel avec des ressources logées à la CBAO, l'ACEP, et l'AGETIP. Depuis 1993, ce projet a étendu ses services aux femmes dans la zone de Dakar.

* **Les Petits Projets Ruraux (PPR)** Intervenant par des prêts et des subventions aux petits projets en milieu rural. Il a également pu profiter aux femmes rurales.

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
3. Faible niveau d'éducation et de qualification professionnelle	-Renforcer les aptitudes entrepreneuriales des femmes en activité dans les secteurs formel et informel et augmenter les capacités d'intervention.	<p>-Développement d'un programme de mobilisation sociale pour la Scolarisation des Filles.</p> <p>-Développement de programmes d'alphabétisation.</p> <p>-Développement de programmes de formation professionnelle et technique.</p> <p>-Développement d'un programme d'encadrement et de formation à l'intention des femmes dans le secteur informel et dans l'entreprise.</p>	<p>-Organiser des campagnes de sensibilisation.</p> <p>-Equiper en matériels d'allègement les femmes.</p> <p>-Adjoindre à tous les projets un volet d'allègement.</p> <p>-Créer des classes d'alphabétisation - Adjoindre un volet alphabétisation à tous les projets.</p> <p>-Mettre en place des projets d'écoles et de centres de formation professionnelle et technique.</p> <p>-Elaborer des modules de formation spécifique répondant aux besoins des femmes (techniques de gestion et de commercialisation en particulier).</p> <p>-Communication interactive pour la reconversion des mentalités sur le rôle de la femme.</p> <p>-Organiser des sessions de formation et d'information pour le secteur informel.</p> <p>-Mettre en place des fonds de promotion économique et de soutien aux femmes.</p>

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
4. Faible niveau de revenus.	-Augmenter le niveau de revenu des femmes.	<p>-Renforcement des capacités d'intervention des femmes dans les différents secteurs d'activités.</p> <p>-Multiplication des sources de revenus par des activités génératrices de revenus.</p> <p>-Diversification des activités et soutien à l'initiative privée.</p> <p>-Valorisation des produits locaux.</p> <p>-Suppression des gaspillages.</p>	<p>-Former et informer les femmes dans leurs secteurs d'activité et sur les créneaux porteurs, sur les mécanismes de financement, sur les procédures juridiques et de commercialisation.</p> <p>-Organiser les circuits de commercialisation</p> <p>-Faciliter l'accès au crédit formel et non formel des femmes.</p> <p>-Assouplir les critères d'éligibilité.</p> <p>-Mettre en place des réseaux d'échanges et de coopération inter et intra régionaux.</p> <p>-Campagne de sensibilisation pour la consommation des produits locaux.</p> <p>-Créer des unités de stockage et de transformation des produits locaux.</p> <p>-Campagne de sensibilisation contre le gaspillage.</p>

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
5. Faible accès à l'emploi.	-Contribuer à accroître l'accès des femmes à l'emploi et à tous les niveaux de décision.	<ul style="list-style-type: none"> -Recrutement et affectation des femmes dans les secteurs public et privé. -Renforcement des droits d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des femmes. -Lutte contre toutes les formes de discrimination. -Développement de l'entreprenariat féminin. 	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les autorités administratives et le patronat pour l'emploi de femmes. -Etablir un plan de carrière pour les femmes du secteur moderne. -Créer des centres de formation professionnelles -Vulgariser les textes fondamentaux relatifs aux droits de la femme (Accords et Conventions Internationaux, Code de la Famille). -Prendre des mesures incitatives en faveur de la promotion des organisation des femmes productrices.
6. Difficulté d'accès aux facteurs et moyens de production. Terre; intrants et technologie	-Contribuer à accroître à l'accès des femmes à la terre, aux intrants et technologies.	-Amélioration de la représentation des femmes dans les conseils ruraux et municipaux et dans les coopératives.	<ul style="list-style-type: none"> -Intégrer les femmes dans les circuits d'approvisionnement en intrants. -Mener des campagnes de sensibilisation pour amener les femmes à intégrer les parties politiques et à postuler à des postes de décision. -Accorder un quota de 25 à 40 % aux femmes dans les instances de décision. -Sensibiliser les femmes à se former et à s'informer.

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
7. Faible implication des femmes dans la gestion des ress.naturelles et de l'environnement.	-Promouvoir la participation des femmes dans la gestion des ress. naturelles et de l'environnement.	-Implication systématique des femmes dans les comités de gestion.	-Mener des campagnes de sensibilisation en faveur de la préservation de l'environnement et une participation accrue des femmes à la gestion.
8. Faible rendement des productions agricoles des femmes.	-Contribuer à augmenter la production des femmes dans le secteur vivrier.	-Intensification des cultures de subsistance. -Augmentation de la productivité agricole.	-Elaborer un programme de soutien aux cultures de subsistance. -Mettre à la disposition des femmes des technologies appropriées.
9. Précarité des conditions de vie et difficulté d'accès à l'habitat.	-Contribuer à améliorer les conditions de vie des groupes les plus vulnérables (handicapées, migrantes, déshéritées, mendiants, prostituées, détenues et domestiques). -Contribuer à améliorer le cadre de vie et assurer l'accès des femmes à l'habitat.	-Développement de programmes spéciaux de formation professionnelle. -Promotion économique des femmes en situations difficiles. -Implication des populations féminines dans la gestion du cadre de vie.	-Créer des centres de formation professionnelle spécialisés. -Elaborer des projets pour les groupes vulnérables. -Assurer la disponibilité en infrastructures de base et une meilleure couverture de besoins essentiels. -Améliorer l'état nutritionnel des femmes par des projets d'éducation en économie familiale. -Campagne d'IEC en faveur de la préservation du cadre de vie auprès des groupes de promotion féminine. -Développer des programmes de formation et de vulgarisation sur les technologies appropriées

		<p>-Promotion des coopératives d'habitat pour les femmes.</p>	<p>-Accorder des terrains aux coopératives d'habitat des femmes.</p> <p>-Octroyer des crédits logement.</p> <p>-Assurer la représentation des femmes dans les commissions d'attribution de logement.</p>
--	--	---	--

2. EDUCATION

CONTRAINTES	OBJECTIF GLOBAL	STRATEGIES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS
<p>Au sein de la famille et de la société</p> <ul style="list-style-type: none"> *Forte hiérarchisation de l'organisation familiale. *Infériorisation du statut de la femme dans la société. *Représentation dominée par le rôle reproductif de la femme. *Reproduction des stéréotypes véhiculés à travers la société par les familles et les institutions éducatives. *Faible conscience de la discrimination à tous les niveaux. *Insuffisance de la volonté politique et des compétences permettant de corriger les disparités de genre. 	<p>Objectif 1 Accroître l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation sensible à l'approche genre et non discriminatoire.</p> <p><i>Handwritten notes in blue ink:</i> ↳ est l'impact de négatif de parents à l'éducation des jeunes et des filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Promotion d'un cadre non formel d'éducation des parents en vue d'asseoir une vision globale de l'éducation qui place les filles et les garçons sur un même pied d'égalité. *Formation et sensibilisation des décideurs et de l'ensemble des acteurs du système éducatif sur les questions de genre. 	<p>1.1.- Amener les parents et la société à un changement de comportement et d'attitude au niveau de l'éducation intra-familiale des filles et des garçons.</p> <p>1.2.- Assurer l'égalité des sexes et des chances à travers le système éducatif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Faire connaître aux parents les avantages d'une éducation non discriminatoire des garçons et des filles. *Mettre à contribution les psychologues, les sociologues et les personnes âgées dans le cadre de ce processus. *Informers les parents sur les possibilités offertes aux filles et aux garçons par les systèmes éducatifs. Elaborer des programmes d'éducation familiale qui valorise l'image de la fille *Asseoir un programme d'IEC en direction des décideurs et des acteurs de l'éducation sur la nécessité de tenir compte des questions de genre dans l'éducation. *Eliminer les stéréotypes sexistes dans les manuels et dans les programmes de formation des formateurs. *Former et/ou recycler des enseignantes et enseignants

				<p>sur l'Approche genre, l'éducation à la Paix, l'environnement, EVF, PF.</p> <ul style="list-style-type: none">*Sensibiliser les filles et la société sur les liens entre la SCOFI et les pesanteurs socio-culturelles.*Réduire les inégalités entre les filles et les garçons en prenant des mesures incitatives et d'accompagner. appropriées.*Accorder une attention particulière à l'éducation des enfants en situations spécifiques.
--	--	--	--	--

			<p>2.2 Mettre en place 1000 nouvelles garderies d'enfants communautaires d'ici l'an 2001 en veillant à la correction des disparités ville/campagne.</p> <p>2 3. Mobiliser les parents en faveur d'une préscolarisation adéquate et massive des jeunes enfants.</p>	<p>*Construire et équiper 200 nouvelles garderies communautaires par an. *Assurer une formation adéquate et un suivi continu aux auxiliaires chargé (e) s de l'encadrement des garderies. *Recenser et exploiter les possibilités locales pour la conception et l'élaboration de supports pédagogiques. *Concevoir et produire du matériel didactique adapté à des coûts accessibles et en quantité suffisante.</p> <p>*Elaborer des programmes d'IEC relatifs au préscolaire *Vulgariser l'importance de l'éducation préscolaire dans le processus de la formation de la personnalité de l'enfant dans le cursus scolaire en général. *Organiser des journées portes ouvertes sur les différentes institutions.</p>
--	--	--	--	---

CONTRAINTES	OBJECTIFS GLOBAUX	STRATEGIES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS
<p><u>Enseignement secondaire technique</u></p> <p>*Toutes les contraintes identifiées aux niveaux élémentaire et moyen secondaire général en plus des facteurs limitants ci-après :</p> <p>*Insuffisance, vétusté et absence de maintenance des équipements, de l'outillage et du matériel.</p> <p>*Mauvaise répartition des structures et du personnel.</p> <p>*Défiance quantitative et qualitative de personnels et absence de recyclage et de perfectionnement.</p> <p>*Disparités de genre prononcées avec une présence des filles sauf dans les filières de secrétariat et de gestion.</p> <p>*Manque d'information des filles et des parents sur les filières et les structures de l'Enseignement Technique.</p> <p>*Absence d'une politique d'appui à l'installation des lauréat (e)s de</p>	<p>Objectif 5</p> <p>Supprimer les inégalités de sexes dans l'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle en veillant à l'équilibre fille/garçons dans les différentes filières</p>	<p>*Conception d'un plan prévisionnel de formation visant les secteurs et métiers adaptés aux localités.</p> <p>*Information sur les opportunités qu'offrent l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.</p> <p>*Elaboration d'un Plan d'Insertion Professionnelle des Jeunes.</p> <p>*Développement d'un partenariat entre l'école et l'entreprise.</p> <p>*Décentralisation des centres de formation pratique destinés aux producteurs et productrices à la base.</p> <p>*Soutien et développement d'initiatives privées pour promouvoir les PME/PMI.</p>	<p>5.1 - Augmenter la présence globale des filles dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.</p>	<p>*Généraliser la construction et l'équipement des lycées techniques dans chaque région d'ici l'an 2001.</p> <p>*Augmenter le pourcentage de filles et promouvoir leur présence dans les filières non traditionnelles.</p> <p>*Comblar les déficiences qualitatives et quantitatives du personnel de l'enseignement technique et professionnel dans toutes les régions et départements.</p> <p>*Assurer l'adéquation entre la formation des filles, les possibilités d'emploi et leur place dans la production en menant des études sur les créneaux porteurs.</p> <p>*Développer les filières novatrices visant la promotion de l'auto-emploi des jeunes filles.</p> <p>*Développer un programme d'IEC en vue de sensibiliser les filles et la société à</p>

<p>l'enseignement technique et professionnelle. *Disparité entre formation initiale des élèves et le perfectionnement des producteurs et productrices à la base.</p>			<p>5.2. Renforcer et/ou actualiser les compétences techniques et les qualifications professionnelles des filles et des femmes.</p>	<p>l'importance de la formation et des carrières techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> *Réhabiliter les CETF existants et généraliser leur implantation dans tous les départements. *Créer à long terme un CETF dans les chefs lieux d'arrondissements, des communautés rurales et villages centres. *Créer des classes de transition en vue de la réinsertion des jeunes filles issues des déperditions scolaires. *Réviser les curriculae et les cursus de formation des CRETEF, des CETF en vue de les rendre plus conformes à l'évolution des besoins des filles. *Assurer la formation technique et professionnelle des productrices à la base pour leur permettre de maîtriser les savoir-faire et les technologies appropriées. *Appuyer des projets de création de petites unités (ateliers mécaniques, soudure, couture, électricité etc..).
--	--	--	---	--

CONTRAINTES	OBJECTIFS GLOBAUX	STRATEGIES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS
<p><u>Enseignement supérieur</u></p> <p>Toutes les contraintes identifiées au niveau des autres ordres d'enseignement et de la société globale en plus des facteurs limitants ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Faible représentativité des femmes dans les instances de décision (syndicat, CTS, Assemblée de l'Université de facultés) *Faible représentativité des filles dans les ordres d'enseignement *Concentration des filles dans certaines facultés (lettre, pharmacie...). *Faible rentabilité économique et sociale des diplômes obtenus. *Difficultés de concilier les tâches familiales et sociales aux études et à la recherche. *Mariage et grossesse précoces des étudiants *Insuffisance et faiblesse des allocations de bourses. 	<p><u>Objectif 6</u></p> <p>Eliminer les obstacles à l'accès et à la promotion des étudiantes, des enseignantes et des chercheurs au niveau de l'Enseignement Supérieur et des institutions de recherche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Instauration de mesures incitatives pour l'accroissement du taux de présence des étudiantes et des chercheurs dans le Supérieur. *Meilleure implication des femmes dans la prise de décision. 	<p>6.1 Adopter des mesures appropriées pour éliminer les discriminations sexistes au niveau de l'accès des jeunes filles dans l'Enseignement Supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Augmenter l'offre de formation supérieure des jeunes filles. *Sensibiliser les autorités, la société et les jeunes filles à l'importance d'une présence équilibrée des femmes et des hommes dans l'Enseignement Supérieur. *Assurer l'inscription des bachelières dans les établissements du Supérieur en veillant à leur présence dans les filières techniques, scientifiques et industrielles. *Instaurer une politique transitoire de quotas dans les filières où les filles sont victimes de préjugés sexistes. *Mesures incitatives et d'accompagnement pour le maintien des étudiantes à l'Université (bourses, aides) *Prendre des mesures d'accompagnement pour les étudiantes et enseignantes mariées (crèches, jardins d'enfants)

<p>*Baisse du taux de scolarisation des filles au fur et à mesure qu'elles avancent dans le système.</p>			<p>6.2.Promouvoir la présence d'une masse critique de femmes au niveau du corps des enseignantes et des chercheurs et veiller aux conditions indispensables à la promotion</p>	<p>*Favoriser le retour aux études des femmes adultes</p> <p>*Développer des programmes d'IEC pour sensibiliser les étudiantes et leurs parents sur les possibilités d'emploi dans l'Enseignement Supérieur.</p> <p>*Sensibiliser les enseignantes, les enseignants et les autorités du Supérieur sur les question de genre.</p> <p>*Equiper les laboratoires, fournir la documentation nécessaire au dévelpt. des recherches.</p> <p>*Promouvoir une plus grande présence des femmes dans les instances de décisions.</p>
--	--	--	---	--

CONTRAINTES	OBJECTIFS GLOBAUX	STRATEGIES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS
<p><u>Education spécialisée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Mauvaise application des dispositions juridiques protégeant les enfants en danger. * Insuffisance et répartition inéquitable des infrastructures et des moyens. *Problèmes liés à l'urbanisation galopante. *Développement de la mendicité et le taux élevé d'abandon des enfants. *Inadéquation des programmes diffusés par les médias. *Manque d'information et de sensibilisation des parents. *Non déclaration des enfants à l'Etat civil. 	<p><u>Objectif 7</u></p> <p>Assurer la prise en charge des filles handicapées et en danger moral en vue de leur insertion économique et sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Augmenter les structures spécialisées pour handicapées. *Révision des textes régissant l'Education spécialisée. *Création d'espaces capables de favoriser l'épanouissement des jeunes filles en difficulté morale. *Sensibilisation des décideurs, des acteurs et bénéficiaires de l'éducation surveillée à la prise en compte des questions de genre. * Meilleure implication des ONG, des communautés de base et du secteur privé. * Renforcement de la prise en charge communautaire. 	<p>7.1 Favoriser la prise en charge des filles handicapées et en danger moral par l'éducation spécialisée les ONG, les association et le secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Réactualiser les textes en tenant compte de l'approche genre. *Développer, réhabiliter et équiper les structures existantes (foyers des jeunes, cases-foyers pour promouvoir des espaces culturels et de loisirs, centres pour handicapés. *Construire et équiper les centres de sauvegarde et les AEMO les centres pour handicapés dans les régions où il n'existe pas. *Recruter et former un personnel de qualité. *Développer un programme d'IEC en direction des jeunes, des parents à travers tous les canaux de communication. * Elaborer un programme de counselling et de prise en charge psycho-sociale. *Développer des programmes d'alphabétisation

			7.2 - Favoriser la réinsertion socio-économique des jeunes filles handicapées et en danger moral	fonctionnelles et de formation dans des filières qui intéressent les jeunes. *Mettre en oeuvre des projets de développement pour leur promotion économique. *Susciter la création de centres d'écoute et de conseils en faveur des jeunes en particulier des filles en crise.
--	--	--	---	---

CONTRAINTES	OBJECTIFS GLOBAUX	STRATEGIES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS
<p><u>Alphabétisation et formation non formelle des femmes</u></p> <p>Toutes les contraintes identifiées au niveau de la société globale et de l'éducation formelle en plus des facteurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Taux élevé de l'analphabétisme féminin (82 %). *Inadéquation des programmes d'alphabétisation avec les besoins spécifiques et les préoccupations des femmes. *Manque d'harmonisation des démarches, des contenus et des programmes d'alphabétisation et de formation non formelle. *Mauvaise coordination des institutions et des différents acteurs de l'alphabétisation et de la formation non 	<p><u>Objectif 8</u></p> <p>Réduire à 30 % le taux d'alphabétisation féminine d'ici l'an 2000 et doter les femmes analphabètes d'une formation non formelle répondant à leurs besoins de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Augmentation qualitative et quantitative de l'offre. *Adéquation entre l'offre et la demande. *Développement d'une stratégie d'IEC et mobilisation sociale. *Organisation des femmes et des jeunes (GIE, PME, PMI, GPF, ASC..). *Promotion d'un environnement lettré et d'un milieu culturel accessible aux femmes et jeunes filles alphabétisées 	<p>8.1 Réduire le taux d'analphabétisme féminin de 10% par an tout en veillant à sa fonctionnalité et au renforcement des compétences techniques et professionnelles des femmes néo-analphabétisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Rationaliser l'utilisation des structures existantes y compris les structures de l'éducation formelle. * Accorder la priorité aux femmes dans le projet des 1000 classes du MCEBLN. * Accorder la priorité aux régions les moins alphabétisées. *Impliquer les associations des parents d'élèves, des ONG, des collectivités des GPF et du secteur privé dans la prise en charge de l'éducation. * Considérer la tranche d'âge des 9-15 ans et veiller à la présence paritaire des filles dans le système alternatif. *Construire et équiper 200 centres d'alphabétisation par an et par région en les décentralisant au maximum. *Rénover et équiper les cases-foyers et maisons familiales rurales et

<p>formelle.</p> <p>*Statut secondaire des langues nationales.</p> <p>Poids des charges lié au triple rôle des femmes.</p> <p>*Déficiences qualitatives et mauvaise répartition régionale de l'offre de formation.</p> <p>*Mauvaise perception du caractère fonctionnel de l'alphabétisation et de la formation non formelle.</p> <p>*Nomadisme des populations dans certaines localités.</p>				<p>généraliser leur implantation dans tous les départements et arrondissements à raison de 30 par an.</p> <p>*Revoir l'organisation de la formation en adaptant les calendriers à l'emploi du temps des femmes.</p> <p>*Revoir les contenus des programmes existants et développer des modules basés sur les besoins différentiels des femmes et des hommes.</p> <p>*Mettre l'accent sur le perfectionnement technique ainsi que le développement de la capacité de négociation des femmes et des leaders des organisations féminines.</p> <p>*Accompagner l'expansion des activités économiques des actrices de l'économie populaire et développer leur capacité de gestion.</p> <p>*Former et recycler un personnel suffisant en tenant des besoins différentiels des femmes et des hommes.</p>
---	--	--	--	---

			<p>8.2. Rationaliser le processus et veiller à la pérennité des acquis par une politique cohérente de post-alphabétisation.</p>	<p>*Sensibiliser les femmes et les hommes sur l'importance de l'alphabétisation des femmes en utilisant les supports et les médias les plus appropriés. *Inciter les femmes âgées de plus de 30 ans à s'inscrire dans les classes d'alphabétisation et de formation en milieu rural. *Actualiser les cadres de coordination de l'alphabétisation et de formation non formelle et renforcer les capacités d'intervention des services étatiques d'encadrement. *Revoir le statut effectif des langues nationales et les introduire dans l'enseignement élémentaire. *Développer la littérature écrite dans les langues nationales et inciter les femmes à la lecture. *Promouvoir l'impression et la diffusion décentralisée de journaux et revues en langues nationales sur des thèmes d'intérêt national et international.</p>
--	--	--	--	--

			8.3 Renforcer l'éducation au développement des femmes.	<ul style="list-style-type: none">*Redynamiser la radio rurale et la radio télévision scolaire.*Développer l'alphabétisation fonctionnelle orientée vers les activités de production avec une formation en gestion, marketing et en commercialisation.*Développer la formation en lobbying et en leadership chez les femmes organisées en GPF, et associations).*Développer auprès des GPF, et associations une éducation sanitaire nutritionnelle, environnementale et l'éducation en matière de population.
--	--	--	---	--

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la mortalité due aux avortements. 	<ul style="list-style-type: none"> -Recherches - Sensibilisation - Prise en charge médicale et psychosociale 	<ul style="list-style-type: none"> - étude sur l'ampleur des avortements clandestins , les infanticides et leurs conséquences socio-économiques et médicales Sensibiliser les autorités sur les incidences socio-économiques et médicales de l'avortement - Formation des agents du MFEF et des relais en counselling, des cas de grossesse non désirées et des suites d'avortement.
<p>Insuffisance des services de santé surtout en zone rurale et semi-urbaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficience des services de santé en milieu rural et péri-urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> - IEC - participation communautaire aux activités préventives. - Amélioration du plateau technique 	<ul style="list-style-type: none"> -Amener les groupements de femmes à assurer la prise en charge des activités préventives en matière de santé. (Chloroquinisation, conseil de prise en charge de la diarrhée à domicile, mobilisation pour le PEV etc..) - Définir en concertation un paquet minimum SR dans les activités des associations féminines. - Plaidoyer pour l'amélioration des infrastructures de l'équipement des structures SR/PF et pour le renforcement du recrutement des sages femmes et des gynécologues.
	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux médicaments. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation au développement des mutuelles de santé. - Mise en valeur les savoirs traditionnels et les pratiques bénéfiques en matière de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier sur les systèmes de mutuelles adaptés aux besoins des populations démunies. - Elaborer les fiches techniques sur les savoirs et pratiques traditionnels bénéfiques à la SR et les diffuser.

3. SANTE

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
<p>Forte mortalité et morbidité maternelles.</p>	<p>Réduire la mortalité et la morbidité maternelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à maintenir le taux de couverture vaccinale par antigène à 80 % chez les enfants de 0 à 11 mois - Contribuer à assurer les 2 contacts des VAT à 50 % des FAR de la région 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche sur les facteurs socio-culturels qui influencent la mortalité et la morbidité maternelle. - Mobilisation sociale sur la SMI - Sensibilisation, information des femmes. - Participation des GPF, ONG et Associations aux campagnes de vaccination. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des études sur les comportements les attitudes et les pratiques qui influencent négativement la santé de la mère. - élaborer le matériel didactique - former des relais au niveau des cases foyers sur les facteurs de risque en matière de santé maternelle. - informer les cibles - élaborer une campagne de communication multi-médias - Organiser des causeries éducatives sur l'importance de la vaccination - Organiser des opération "coup de point" et des campagnes de vaccination
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure connaissance par les femmes des méthodes de prévention contre le paludisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de relais - Information, sensibilisation des femmes et des jeunes. - Marketing social des moustiquaires imprégnés. - Information, sensibilisation en direction des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le matériel didactique - Former des relais pour démultiplier les informations relatives à la prévention du paludisme - Mettre en place un comité de salubrité dans chaque village et quartier - Former les GPF à la production des moustiquaires imprégnés. - Promouvoir les moustiquaires imprégnés - Organiser des causeries éducatives au niveau des villages et quartiers.

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans les programmes de santé et d'IEC (accès, qualité, utilisation). - Prévenir les risques liés au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de mécanismes de concertations. - Plaidoyer pour la promotion des femmes dans le système de santé. - Participation active des femmes à l'élaboration des PRDS et des PDDS. - Recherches, - Elaboration de mesures préventives, - Elaboration des normes - Elaboration de stratégies de diffusion, - Sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions de concertations - Inciter à la nomination des femmes à des postes de décision dans le système de santé. - Inciter à l'élection des femmes à des postes de responsabilité dans les postes de santé. - Renforcer la capacité des femmes en gestion de la santé. - Etudier les risques liés au travail. - Diffuser les résultats de recherche. - Concevoir des mesures préventives. - Diffuser les mesures préventives et les normes. - Organiser un système d'évaluation de l'application et de l'efficacité des mesures en concertation avec les travailleuses, les syndicats et les employeurs.
	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état de santé des femmes du 3ème âge. - Contribuer à la prise en charge des problèmes de santé émergents (cancer de l'appareil reproducteur, maladies métaboliques, carences nutritionnelles, maladies cardio-vasculaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche sur le coût socio-économique de ces maladies - Sensibilisation des femmes aux facteurs de risques et aux mesures préventives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des études auprès des structures de santé et des familles sur les coûts socio-économiques des maladies émergentes. - Organiser des campagnes de sensibilisation des femmes du 3ème âge avec l'appui des GPF et Associations féminines. - Concevoir des fiches-conseils à l'intention des groupes à risque. - Développer la prise en charge communautaire

		- Sensibilisation des autorités médicales pour la prévention, le dépistage et le traitement.	- Développer des mécanismes de concertations avec les structures médicales.
Faible maîtrise de la fécondité.	- Accroître la prévalence contraceptive.	- Documentation. - IEC - Mobilisation sociale sur la SMI - Sensibilisation des leaders (religieux, politiques, coutumiers et administratifs) - Implication des hommes.	- Mettre en place la documentation pertinente sur la SR au sein du MFEF. - Elaboration matériel didactique et publicitaire - Elaborer des messages - Produire des sketches, spot, dramatiques. concours de chants et poèmes sur la SR - Organiser une quinzaine de la femme. - Attribuer en 1999 le Grand Prix du Président de la République au GPF les plus performants en matière de population. - Développer une communication de proximité et une communication de masse - Formation des relais hommes. - Exposer le matériel IEC dans les entreprises (affiches, dépliants etc...). Former 1000 auxiliaires par an en IEC-SR -PF - Organiser des quinzaines régionales sur la Santé Reproductive. -Réaliser une émission radio télé mensuelle sur la SMI/PF

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'intégration des questions de population dans les activités des associations féminines. - Elargir le choix contraceptif 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des femmes dans les questions des populations. - Distribution à base communautaire des contraceptifs non médicaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former des relais. - Réaliser une causerie par trimestre par GPF et association féminine. - Former les relais à la promotion des méthodes naturelles. - Mener des activités IEC à travers les associations et GPF. - Impliquer le Conseil national de la jeunesse. - Le parlement des enfants. - Sensibiliser les parlementaires IEC (support) - Former les agents de DBC. - Mettre en place un système de suivi supervision. - Promouvoir la planification naturelle.
--	---	--	---

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
Grande vulnérabilité des femmes particulièrement des adolescentes au risque d'infection par les MST/SIDA.	Prévenir les risques d'infections des femmes et des adolescentes aux MST/ SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - IEC - Mobilisation sociale - Distribution de condoms à base communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser une quinzième régionale sur les MST/SIDA -Réaliser une causerie par trimestre par les GPF et Associations féminines. -Former des relais pour démultiplier les informations. -Elaborer le matériel didactique avec les femmes. -Organiser des fora avec les groupements et associations de femmes, les jeunes .et les groupes à risque. -Exposer du matériel didactique dans les cases-foyers et autres lieux de rencontre.
Manque d'information des adolescentes sur la SR	- Assurer un meilleur accès aux informations et services SR pour les adolescents.	<ul style="list-style-type: none"> - IEC - Communication Inter-Personnelle - éducation par les pairs - Forums des jeunes filles - centres conseils pour adolescentes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances de causerie avec les populations (GPF, GIE, ASC, Dahira), Ecole des parents, parlement des enfants, Conseil National des Jeunes - Sensibiliser des enseignants, du personnel de santé, des journalistes - Dispenser des cours d'EVF dans les établissements scolaires, les cases foyers, CPRS.
Malnutrition des femmes enceintes et des enfants.	<p>- Améliorer l'état nutritionnel des femmes et des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à faire connaître aux femmes les trois règles de la prise en charge de la diarrhée à domicile. - promouvoir l'allaitement maternel 	<ul style="list-style-type: none"> - IEC-éducation nutritionnelle - Démonstration - Supplémentation 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des causeries éducatives dans les quartiers et villages sur l'importance d'une bonne nutrition et des CPN - Organiser des causeries sur les règles de prise en charge de la diarrhée suivies de démonstrations. - Organiser des causeries sur les avantages de l'allaitement maternel et de l'aménorrhée.

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
<p>Développement de la Violence contre les femmes, les adolescentes et les petites filles</p> <ul style="list-style-type: none"> - coups et blessures - Viol - inceste - violence - psychologique et verbal 	<p>Lutter contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, des adolescentes et des petites filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - recherche -sensibilisation - formation - Mise en place de programmes de protection et de prise en charge 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier l'ampleur du phénomène - Sensibiliser le personnel médical, les décideurs, les parents, les enseignants. - Former à l'identification des violences et au counselling des victimes et de leurs familles. - Rendre obligatoire pour les structures sanitaires de notifier tous les cas de violence contre les femmes aux autorités judiciaires. - Créer des centres d'écoute et de counselling au sein des cases foyers. - Ouvrir un numéro vert. - Mener des activités IEC envers les associations de femmes ,les regroupements hommes (entreprise, dahira, école, etc..). -Prendre en charge de l'avortement et assurer la gratuité des soins pour les victimes de viol et d'inceste.
<p>Existence de pratiques néfastes</p> <ul style="list-style-type: none"> -mariages précoces - Utilisations de produits dangereux pour la santé 	<p>Lutter contre les pratiques néfastes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et lutte contre les PN - Recherche 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les femmes et les hommes, les parents, les leaders religieux et communautaires. - Mener des enquêtes sur l'attitude et le comportement des parents vis à vis du mariages précoce. - Faire des études sur l'utilisation des aphrodisiaques et la conséquence sur la santé des femmes. - Développer des stratégies multi-média.

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
Persistance des mutilations génitales	Eradiquer la pratique des mutilations génitales	-Recherche sur les motivations des populations qui pratiquent les mutilations génitales - Sensibilisation - mobilisation sociale - développement de partenariat avec les structures (ONG et associations) actives dans ce domaine	- Mener des enquêtes sur les attitudes, comportements et pratiques en matière de mutilations génitales. - Concevoir des messages adaptés aux différentes cibles. - Recenser le matériel pédagogique et publicitaire existant. - Produire du matériel pédagogique et publicitaire complémentaire. - Organiser des campagnes de sensibilisation en direction des parents, des exciseuses, des enseignants, des jeunes, des leaders religieux, politiques et coutumiers. - Organiser des campagnes multi-média.
Faible prise en charge socio- sanitaire des Femmes en situation difficile - Handicapées - prostituées - réfugiées - femmes migrantes - Domestiques	Améliorer la situation socio-sanitaire des femmes en situation difficile	Recherche. Elaboration de programmes.	- Mener des études sur les besoins spécifiques en matière de Santé Reproductive - Mettre en place de programmes de promotion sociale et économique. - Créer des mutuelles de santé - Mettre en place de programmes de prise en charge psycho-sociale.

4. DROIT

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
<p>1. Inadaptation de la législation nationale et insuffisante application des textes en faveur des femmes et de la petite fille.</p>	<p>-Assurer l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes dans les différents textes (Code de la Famille, Code du Travail, Code de la Sécurité Sociale, Statut de la Fonction Publique, Code Foncier)</p>	<p>-Révision de la législation sur toutes les dispositions législatives et réglementaires non conformes aux engagements internationaux du Sénégal.</p> <p>-Application effective des textes.</p>	<p>*Mise en place d'une commission nationale chargée de la relecture et de la réécriture des textes pour les rendre conformes aux engagements internationaux du Sénégal (création par Décret et réunions trimestrielles).</p> <p>*Suivi de l'effectivité des mesures.</p> <p>-Modification des articles 153,277, 279 et 309 du Code de la Famille (remplacer la notion de puissance paternelle à l'autorité parentale dans l'administration des enfants et aussi dans le choix de la résidence du ménage).</p> <p>-Modification de l'article 385 du CF relatif au régime dotal.</p> <p>-En matière de succession, assurer aux filles l'égalité des droits en faisant appliquer le droit commun. Il en est de même pour les veuves.</p> <p>-Egalité dans la dévolution et l'application des terres.</p> <p>-Suppression de l'autorisation préalable du mari pour l'exercice d'une activité commerciale (COCC).</p> <p>-Egalité devant la pension de reversion.</p> <p>-Supprimer toutes les conditions restrictives imposées à l'homme.</p> <p>-Révision du statut de la fonction publique et ouvrir toutes les professions aux</p>

		<p>-Mise en place d'une politique de discrimination positive pour les femmes.</p>	<p>femmes.</p> <p>-Lever l'interdiction du travail de nuit des femmes.</p> <p>-Assurer l'égalité devant la fiscalité.</p> <p>-Abroger la circulaire du MEN qui prévoit l'exclusion des filles en grossesse des établissements.</p> <p>*Projets de loi du MFEF portant sur des mesures de discriminations positives en faveur des femmes.</p>
--	--	---	--

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
<p>2. - Insuffisance de l'information sur les droits des femmes et de la petite fille.</p>	<p>-Elever le niveau d'information des divers secteurs de la société sur les droits des femmes et de la petite fille.</p>	<p>-Information et sensibilisation appropriée des divers secteurs de la société, personnel judiciaire, leaders d'opinions, femmes, décideurs, parlementaires, artistes, corps médical...).</p> <p>-Formation et sensibilisation des groupements et associations de femmes sur les droits des femmes.</p> <p>-Rendre accessibles aux femmes et aux filles les textes qui les concernent.</p> <p>-Développer des groupes de pression pour la défense des droits des femmes et de la petite fille.</p>	<p>*Organisation de formations en genre pour les divers secteurs ciblés: -Campagne médiatique -Mise en place d'un observatoire sur les droits des femmes.</p> <p>*Traduction des textes en langues nationales.</p> <p>*Large diffusion du rapport de la commission sur les droits du PANF et diffusion des textes. *Production et diffusion de brochures et de dépliants sur les textes essentiels. -Séances d'information et de sensibilisation des GPF et associations de femmes des ASC, des leaders d'opinions et du public. -Mise en place dans les 30 départements de centres d'écoute conseil et d'assistance pour les GPF et associations avec les équipes mobiles.</p> <p>*Mise en place d'une coalition d'association pour la défense des Droits de la Femme et de la petite fille.</p> <p>*Formation de parajuristes mis à la disposition des GPF et associations.</p>

		-Introduire dans les curriculae des modules sur les droits des femmes.	*Introduction dans les curriculae des modules sur les droits des femmes (concertations avec le MEN).
3. Forte prégnance des pesanteurs socioculturelles sur le statut de la femme et de la petite fille.	-Relever le statut socioculturel des femmes.	-Elimination de tous les stéréotypes sexistes dans les médiats et les manuels scolaires. -Améliorer la connaissance sur le vécu et les valeurs culturelles (positives et négatives) dans une perspective de genre. -Susciter un large mouvement d'opinion en faveur des droits des femmes et de la petite fille -Amener les pouvoirs publics à reconnaître aux associations le droit d'ester en justice pour les femmes et les petites filles	*Finalisation et exploitation de l'étude sur les stéréotypes sexistes menée par le MEN dans les manuels scolaires. -Création d'une commission de contrôle sur les stéréotypes sexistes dans les médiats. -Féminisation du vocabulaire (Décret) -Séances d'information et de sensibilisation sur le genre aux journalistes et producteurs dans les médiats. *Réalisation d'études et de recherches sur le vécu et les valeurs culturelles positives et négatives par rapport au statut de la femme et de la petite fille. *Campagne médiatique *Projet de loi pour reconnaître aux associations le droit d'ester en justice au bénéfice des femmes et des petites filles
	-Relever le statut économique de la femme et favoriser l'accès aux ressources.	-Prévoir des dispositions spéciales pour la promotion des femmes dans les programmes nationaux de micro-entreprises et de développement du secteur privé.	*Projet de textes fixant et 25 à 50 % la part des femmes dans tous les programmes de financement, de formation et d'appui à la micro-entreprise.

		<p>-Prévoir des dispositions spéciales et explicites pour les femmes dans la mise en oeuvre du Plan de Régionalisation (accès à la terre, gestion des points d'eau, fournitures d'intrants pour les femmes.</p> <p>-Lever les discriminations pour l'accès à tous les corps de métier (Douanes, Police, Armées, Sapeurs Pompiers..)</p> <p>-Interdire le travail des fillettes avant 16 ans et favoriser un meilleur apprentissage.</p> <p>-Mesures de discrimination positive dans les corps réputés masculins.</p> <p>-Veiller à l'application effective des dispositions relatives à la protection et à la sécurité des femmes au travail (industries alimentaires et secteur informel).</p> <p>-Lever l'interdiction du travail de nuit pour les femmes.</p> <p>-Egalité des sexes devant la fiscalité.</p>	<p>*Projet de textes fixant des quotas de 25 à 50 % pour l'accès à la terre, la gestion des points d'eau, la fourniture d'intrants.... -Séminaires d'information et de sensibilisation.</p> <p>*Projet de textes abrogeant les restrictions aux corps de métier inaccessibles aux femmes.</p> <p>*Projet de loi interdisant le travail des fillettes -Programme de formation.</p> <p>*Projet de textes fixant un quota de représentation féminine dans les corps identifiés.</p> <p>*Comités de surveillance -Révision de textes -Mesures d'accompagnement.</p> <p>*Révision de textes.</p> <p>*Projet de loi portant révision du Code des Impôts.</p>
--	--	---	--

		<p>-Egalité de traitement dans l'emploi.</p> <p>-Egalité devant les avantages sociaux.</p> <p>-Intégration des femmes dans les commissions d'attribution des terres et des parcelles à usage d'habitat et appui aux coopératives féminines.</p> <p>-Accorder une attention spéciale à la jeune fille dans les programmes d'appui à l'emploi et à l'entrepreneuriat.</p>	<p>*Sanctions contre les employeurs fautifs.</p> <p>*Projet de lois portant révision des textes.</p> <p>*Projet de révision des textes fixant la composition des commissions (participation du MFEF pour prendre en charge les question des femmes).</p> <p>-Financement habitat pour les femmes (garantes)</p> <p>*Sensibilisation des responsables de projets et programmes.</p> <p>-Programmes spéciaux (GPF, CNJ).</p>
--	--	---	--

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
5. Existence de violences sur les femmes et les petites filles et de pratiques néfastes à leur santé.	-Eliminer les violences et les pratiques néfastes à la santé des femmes et des petites filles.	<p>-Pénalisation des mutilations sexuelles du mariage précoce ou forcé.</p> <p>-Renforcement des sanctions relatives aux violences faites aux femmes et aux petites filles (coups et blessures, inceste, viols, harcèlement sexuel...)</p> <p>-Sensibiliser sur les risques liés au levirat et au sororat, aux mariages précoces aux violences et aux mutilations sexuelles</p> <p>-Libéralisation de l'accès à la contraception pour les femmes et les jeunes filles.</p> <p>-Contribuer à supprimer la polygamie</p> <p>-Libéraliser partiellement l'avortement (viol, inceste...).</p>	<p>*Projet de loi interdisant les mutilations sexuelles.</p> <p>*Projet de loi sanctionnant les contrevenants en cas de mariage forcé</p> <p>*Aggravation des Peines pour les violences domestiques</p> <p>-Criminalisation du viol et de l'inceste</p> <p>-Projet de loi sur le harcèlement sexuel</p> <p>*Campagne médiatique et activités de proximité</p> <p>*Projets de loi pour supprimer l'autorisation des parents pour l'accès à la contraception et du mari pour la ligature des trompes.</p> <p>-Information et sensibilisation (femmes, famille, corps médical)</p> <p>*Campagne de sensibilisation contre la polygamie et information sur les options du mariage</p> <p>*Projet de textes supprimant les poursuites en cas d'avortement. Avortement gratuit en cas de viol et d'inceste.</p>

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
<p>6. Faiblesse de la représentation féminine dans les instances de décision.</p>	<p>Porter la représentation féminine dans les instances de décision à au moins 25% d'ici l'an 2 001.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Instaurer un système provisoire de quotas dans toutes les instances de décision (Gouvernement, Parlement, Syndicats, Conseils municipaux et ruraux, coopératives, ASC...). -Sensibilisation des leaders d'opinion et des décideurs. -Organisation de formation civique et politique pour les femmes -Promotion de modèles de réussite au féminin. -Développement du leadership féminin (dès le bas âge à travers l'école, les médias, les arts et pour les jeunes filles rurales et urbaines) -Renforcement des capacités des femmes en en lobbying. 	<ul style="list-style-type: none"> *Proposition de lois sur les quotas pour la représentation des femmes. *Mise en place d'un cadre de concertation de toutes les sensibilités politiques sur la représentation des femmes dans les instances de décision. *Campagne médiatique. *Séances de formation des femmes sur les procédures du système électoral et sur le fonctionnement des instances de décision *Identification et implication des modèles à la campagne médiatique. *Vulgariser auprès des femmes et des filles des méthodes de développement du leadership *Formation des femmes en lobbying.

7. Insuffisance de la protection des femmes en situations particulières.	-Assurer une meilleure protection pour les femmes en situations difficiles.	<p>-Gratuité de soins et de l'appareillage pour les handicapés.</p> <p>-Gratuité de l'avortement en cas de viol et d'inceste</p> <p>-Suppression du texte renvoyant les filles en grossesse de l'école.</p> <p>-Interdiction formelle du travail des enfants et de la mendicité des enfants.</p> <p>-Insertion socio-économique des handicapées.</p> <p>-Améliorer les conditions de détention des femmes en prison.</p> <p>-Allègement des peines en cas d'infanticides.</p> <p>-Amélioration des conditions de vie des femmes pileuses et laveuses.</p> <p>-Protection renforcée des prostituées mineures.</p>	<p>*Arrêté du MSAS. Equipement des centres.</p> <p>*Arrêté du MSAS *Abrogation circulaire MEN.</p> <p>*Projet de loi sur le travail et la mendicité des enfants. *Révision globale des dispositions qui régissent les gens de maisons. *Appui aux parents pauvres.</p> <p>*Mesures d'incitations fiscales en faveur des handicapées. -Projets économiques.</p> <p>*Construction d'une prison centrale pour femmes et aménagement de quartiers spéciaux dans les 10 régions. -Renforcement du personnel féminin.</p> <p>*Proposition de textes.</p> <p>*Micro-projets économiques. -Amélioration de l'habitat.</p> <p>*Interdire formellement le proxénétisme. -Centre d'écoute pour les jeunes filles en danger moral. -Appui à la Brigade des mœurs.</p>
--	---	--	--

4.5 MECANISMES INSTITUTIONNELS

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
<p>1. Insuffisance des moyens humains et financiers pour assurer un bon fonctionnement du système institutionnel chargé de la promotion de la femme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les performances des mécanismes institutionnels chargés de la promotion du statut de la femme. - Augmenter la participation financière de l'Etat, des bailleurs de fonds, des ONG et des bénéficiaires à l'appui institutionnel et à la promotion du statut de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités techniques en planification et en genre et développement des techniciens du MFEF et des points focaux. - Augmentation de 10% par an du budget de l'Etat alloué au MFEF. - Appui institutionnel au MFEF aux niveaux central et local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un descriptif de tâches pour les agents du MFEF à tous les niveaux et assurer leur supervision. - Organiser des séminaires spécifiques pour les agents techniques du MFEF et les points focaux. - Doter le MFEF d'un budget approprié, de moyens humains et logistiques suffisants
<p>2. Insuffisance de la coordination par le MFEF des différents intervenants aussi bien au niveau national que local.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure synergie des structures impliquées dans la promotion des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de coordination du MFEF. - Renforcement des capacités d'intervention des partenaires au développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de comités de coordination entre le MFEF et les différents intervenants. - Définition de protocoles de collaboration entre le MFEF et les différents partenaires. - Tenue de réunions périodiques de suivi/évaluation avec les points focaux, les ONG, les groupements et associations. - Elaboration et diffusion de rapports d'activités. - Favoriser la prise en charge par les BDF, ONG et associations locales des zones rurales ou des zones à faible couverture (Tamba, Diourbel, Louga). - Mettre en place des cadres de concertation au niveau régional. - Formation en planification et en genre des ONG, des groupements et associations de femmes.

<p>3. Fonctionnement discontinu et faible capacité d'intervention des organisations fédératives de femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser les instances fédératives de femmes. - Accroître la capacité d'intervention des organisations fédératives de femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Application des statuts. - Renforcement de la capacité d'intervention des organisations fédératives des femmes. - Renforcement des échanges entre les membres des organisations fédératives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à des consultations régulières. - Mettre en place un appui institutionnel en faveur des organisations fédératives de femmes. - Organiser des formations en planification, gestion et en genre et développement à l'intention des responsables de ces organisations. - Multiplier les échanges commerciaux. - Organiser régulièrement des rencontres d'échanges d'expériences et des voyages d'études.
---	---	--	--

<p>4. Insuffisance du suivi et de l'évaluation régulière des activités de promotion féminine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système efficace de suivi/ évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion annuelle du Conseil interministériel. - Redynamisation du Comité interministériel de suivi des projets et programmes sur les Femme. - Elaboration d'un cadre logique de mise en oeuvre et de suivi du Plan d'action de la Femme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de mécanismes et de suivi permanent et d'évaluation des activités de promotion de la femme au niveau central et décentralisé. - Organiser des réunions semestrielles de suivi du PANFS. - Procéder à une évaluation à mi-parcours du PANFS en 1999 et à son évaluation finale en 2001.
<p>5. Faible prise en compte des besoins spécifiques et stratégiques des femmes dans les grands projets et programmes de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en compte des besoins et potentialités des femmes dans les politiques et programmes nationaux de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de concertations élargies entre le MFEF et les diverses institutions à caractère économique ou social (Etat, Parlement, Conseil Economique et Social, secteur privé, syndicats, Collectivités locales, ONG, Associations, Instituts de recherche, Bailleurs de fonds). - Constitution d'une base de données sur la situation des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de consultations régulières (réunions, tables-rondes, séminaires...) avec l'ensemble des partenaires. - Mener des recherches, études et enquêtes sur la place et le rôle des femmes dans les différents plans et projets de développement.
<p>6. Poids des pesanteurs socio-culturelles sur la promotion de la femme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une image positive de la femme au sein de la société et rendre plus visible la participation et le rôle des femmes dans le développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un plan de communication et de mobilisation sociale pour la mise en oeuvre du PANF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un programme de sensibilisation contre les stéréotypes sexistes dans tous les secteurs de la société y compris auprès des femmes. - Créer une Chaîne FM « Fréquence Femme » - Appui technique au CNDIF.

6. MECANISMES DE FINANCEMENT

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS
1. Faible niveau d'information des femmes sur les structures de financement et les procédures bancaires.	Elever le niveau d'information des femmes sur les structures de financement et les procédures bancaires.	-Formation des groupements et associations de femmes sur les structures et procédures bancaires. -Sensibilisation des femmes entrepreneurs.	*Séances de formation des GPF et associations. *Production et diffusion de brochures dépliant et manuels de procédures. *Activités médiatiques *Production et diffusion de guides pour le financement des activités féminines. *Séminaires de formation et de sensibilisation des femmes entrepreneurs pour l'utilisation du financement bancaire.
2. Faiblesse des revenus des femmes et de la productivité de leurs activités.	Améliorer la rentabilité économique des entreprises et activités des femmes.	-Appuyer le développement des activités économiques des femmes. -Appuyer les organisations de femmes pour la recherche de marchés interne et externe.	*Mise en place de structures conseil en gestion d'unité de production pour les femmes. *Services offerts en marketing et commercialisation interne et externe, adaptation des produits, analyse des marchés. *Mise en place de coopératives de production et de commercialisation.
3. Insuffisance de mécanismes de financement adaptés pour les femmes.	Adapter les mécanismes de financement aux besoins et possibilités des femmes.	-Assouplissement des procédures et mécanismes. -Mise en place de nouveaux mécanismes.	*Remplacer les garanties par la caution solidaire en d'autres formes. *Réduire les taux d'intérêt. *Réduire les frais de dossiers et les délais d'approbation. *Création d'une agence de promotion et de financement des femmes.

		<p>-Développement des réseaux mutualistes d'épargne et de crédit tout en renforçant la participation des femmes.</p> <p>-Favoriser l'autoorganisation des femmes dans leurs pratiques traditionnelles d'épargne et de crédit.</p>	<p>*Appui technique et financier au renforcement des mutuelles.</p> <p>*Concertations avec le MEFP et les Bailleurs de Fonds pour accroître la participation des femmes dans le réseau.</p> <p>*Formation de l'encadrement à la base et des femmes dans le système traditionnel de crédits rotatifs.</p> <p>*Documentation et amélioration des pratiques de crédit revolving.</p>
--	--	---	---

<p>5. Insuffisance culture d'entrepreneurship chez les femmes.</p>	<p>Développer la formation en entrepreneuriat des femmes.</p>	<p>Appuyer les GPF et femmes entrepreneurs pour la consolidation de leurs activités productives.</p>	<p>*Séminaires de formation en gestion sur la structure des coûts, le fonds de roulement, l'augmentation du capital, l'investissement, la productivité et l'utilisation des crédits. *Programmes d'appui à la commercialisation.</p>
<p>6. Faible accès des femmes aux mécanismes de financement de l'économie nationale.</p>	<p>-Accroître de 25% l'accès des femmes aux ressources disponibles au sein des institutions de financement.</p>	<p>-Concertations entre le MFEF et les institutions pour accroître l'accès des femmes de 25%.</p>	<p>*Réunions semestrielles entre le MFEF et les institutions de crédit. *Informers les femmes sur les opportunités. *Appui technique aux femmes pour les dossiers de financement. *Rapports semestriels pour le suivi de l'accès des femmes aux services financiers.</p>

**B/- BUDGETS ESTIMES EN MILLIONS DE F.CFA
REPARTITION PAR REGION**

1/ PROGRAMME POUR LA PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES

Sous-programmes Régions	Equipements		Infrastructures communautaires		Micro-projets	Formation	Information Sensibilisat.	Base de données Etudes et Enquêtes.	TOTAL
	d'allègement domestique	Agricoles et hydrauliques	Economiques	Sociales					
Fatick	200	100	50	50	300	150	150	50	1 050
Ziguinchor	300	250	50	50	500	150	150	50	1 500
Louga	200	100	50	50	250	150	150	50	1 000
Thiès	150	100	50	50	200	150	150	50	900
Kolda	300	100	50	50	300	150	150	50	1 150
St-Louis	200	100	50	50	200	150	150	50	950
Diourbel	150	50	50	50	200	150	150	50	850
Kaolack	200	50	50	50	200	150	150	50	900
Dakar	100	50	50	50	150	150	150	50	750
Tamba	200	100	50	50	200	150	150	50	950
TOTAL	2 000	1 000	500	500	2 500	1 500	1 500	500	10 000

**2/ PROGRAMME POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES DES FEMMES ET LA
SCOLARISATION DES FILLES**

Sous-Programmes	Education parentale	Appui à l'Alphabétisation des femmes	Appui à la Scolarisation des Filles	Appui à la Formation technique et profes.	Education à la vie familiale	Information Mobilisation Sociale	TOTAL
Régions							
Fatick	50	100	50	100	25	50	375
Ziguinchor	50	100	50	100	25	50	375
Louga	50	100	50	100	25	50	375
Thiès	50	100	50	100	25	50	375
Kolda	50	100	50	100	25	50	375
St-Louis	50	100	50	100	25	50	375
Diourbel	50	100	50	100	25	50	375
Kaolack	50	100	50	100	25	50	375
Dakar	50	100	50	100	25	50	375
Tamba	50	100	50	100	25	50	375
TOTAL	500	1 000	500	1 000	250	500	3 750

**3. PROGRAMME POUR L'AMELIORATION DE L'ETAT DE SANTE
DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES.**

Sous-Programmes	Prévention mortalité/ morbidité maternelles.	PF. Planificat. F.Naturelle	Promotion nutrition	SR/Adoles.	Prévention MST/SIDA	Lutte contre violences	Mob.sociale	Protection/ Femmes Adolescent. situations difficiles	TOTAL
Régions									
Fatick	40	60	30	40	25	50	80	50	375
Ziguinchor	40	60	30	40	25	50	80	50	375
Louga	40	60	30	40	25	50	80	50	375
Thiès	40	60	30	40	25	50	80	50	375
Kolda	40	60	30	40	25	50	80	50	375
St-Louis	40	60	30	40	25	50	80	50	375
Diourbel	40	60	30	40	25	50	80	50	375
Kaolack	40	60	30	40	25	50	80	50	375
Dakar	40	60	30	40	25	50	80	50	375
Tamba	40	60	30	40	25	50	80	50	375
TOTAL	400	600	300	400	250	500	800	500	3 750